

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 mars 2019**

(séance n°3)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 29 mars 2019 à 20h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (17 présents, 7 personnes représentées et 3 personnes absentes,) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Véronique LAMBERT, Catherine CATHENOZ (Adjoint), Danièle CARDON, Hervé CORON, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (conseillers délégués), Paul AUBERT, Josette DEFERT, Lionel GUERIN, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT

Excusés et représentés : Valérie BLONDEAU représentée par Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR représenté par Lionel Guérin, Joëlle DOLE représentée par Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI représenté par Jean-François GAILLARD, Karine DUMONT représentée par Marie Line LANG, Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET, Roland CHAILLON représenté par Jacques GUILLOT.

Absents : Stéphane MACLE, Jean-François DHOTE, Isabelle GRANDVAUX,

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Danièle CARDON si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Danièle CARDON répond que oui.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose de rendre hommage à M. Julien DUVAL, conseiller municipal en 1994 et 1995 jusqu'en 2001, décédé le 2 mars 2019 à l'âge de 83 ans. Monsieur DUVAL était 3eme Adjoint sous la mandature de Jean-Claude COLLIN, en charge de l'urbanisme puis membre de la commission « cadre de vie, forêt, patrimoine ». Monsieur le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et poursuit la séance

**1- approbation du compte rendu de séance du 22/02/2019**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu de séance du 22 février 2019

Madame Soudagne fait remarquer qu'elle était présente à cette séance et remercie les services de bien vouloir modifier le compte rendu en ce sens.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de souci.

Sans autres remarques de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix : **adopté à l'unanimité des voix**

**2- Rendu compte par le Maire de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Municipal (articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT)**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

**Droit de Préemption Urbain**

- Droit de préemption urbain n° 2019- 1 - 77 Grande Rue - parcelle n° 398 section AR zone UA du PLU.  
Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; servitude de protection des monuments historiques (AC1) ; périmètre soumis à la loi sur le bruit. (arrêté municipal n° 2019-047 du 27 février 2019)

- Droit de préemption urbain n° 2019- 2 - 7 rue Mouthier Vieillard – parcelle n° 466 section AT zone UA du PLU.

Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; servitude de protection des monuments historiques (AC1) ; parcs, jardins, boisements à préserver, repérés en application de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme (partie sud de la parcelle). (arrêté municipal n° 2019-048 du 27 février 2019)

- Droit de préemption urbain n° 2019- 3 - 8 rue du Pont - parcelle n° 431 section AT zone UA du PLU.

Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; servitude de protection des monuments historiques (AC1). (arrêté municipal n° 2019-049 du 27 février 2019)

- Droit de préemption urbain n° 2019- 4 – A la Dreba - parcelle n° 70 section AS zones N et 1 AUf du PLU.

Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; orientations d'aménagement et de programmation n° 7 ; servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques – 14 (ligne de 2<sup>ème</sup> catégorie). (arrêté municipal n° 2019-051 du 12 mars 2019)

- Droit de préemption urbain n° 2019- 5 – 19 rue de Boussières - parcelle n° 189 section AR zone UA du PLU.

Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; servitude de protection des monuments historiques (AC1) ; périmètre soumis à la loi sur le bruit. (arrêté municipal n° 2019-060 du 19 mars 2019)

- Droit de préemption urbain n° 2019- 6 - 8 avenue Wladimir Gagneur - parcelle n° 294 section AP zone UA du PLU.

Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; servitude de protection des monuments historiques (AC1) ; servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques – 14 (ligne de 2<sup>ème</sup> catégorie). (arrêté municipal n° 2019-61 du 19 mars 2019)

- Droit de préemption urbain n° 2019- 7 - 39 rue du Collège - parcelle n° 492 section AR zone UA du PLU.

Cette parcelle est grevée des servitudes suivantes : servitude de protection du patrimoine architectural et urbain (SPR - AC4) ; servitude de protection des monuments historiques (AC1) ; périmètre soumis à la loi sur le bruit ; servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques – 14 (ligne de 2<sup>ème</sup> catégorie). (arrêté municipal n° 2019-062 du 19 mars 2019)

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif « urbanisme » réuni le 22-03-19, a pris acte du dossier

Sans remarques de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal prend acte de ce rapport.

### 3 – comptes administratifs 2018

Présentation de la note : Madame Christine Grillot

#### Compte administratif 2018 Budget Assainissement

##### **Dépenses d'exploitation**

ART	désignation	CA 2018
Chap 011 : art 60-61-62 (sauf 621) et 63		<b>128 839.58</b>
6061	eau électricité chauffage énergie	48 993.57
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	3 194.07
6064	fournitures administratives	5.63
6068	autres fournitures	7 972.32
611	contrat de sous traitance	13 587.10
61523	entretien de réseaux	5 240.73
61528	entretien sur bien immobilier	141.75
6155	entretien et réparation de biens mobiliser	17 793.54
622	Rémunérations intermédiaires et honoraires	30 192.56

623	annonces et publicité	668.66
626	frais postaux et de télécom	379.35
628	autres frais divers	51.00
6378	redevance (sictom, SNCF)	619.30
Chap 012 : art 64 et art 621-631 et 633		<b>39 104.38</b>
633	autres impôts, taxes et versements	543.19
6410	rémunérations brutes	26 440.49
6450	cotisations patronales	10 492.09
647	autres charges sociales : assurance statutaire	1 628.61
<b>chap 66 : charges financières</b>		<b>31 133.03</b>
66111	intérêts emprunts	33 012.64
66112	ICNE	-1 879.67
6688	autre	0.06
Chap 68 : dotations aux amortissements		<b>169 426.95</b>
6811-042	amortissements	169 426.95
		<b>TOTAL 368 503.94</b>

### Recettes d'exploitation

	désignation	CA 2018
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>348 817.71</b>
70611	redevance assainissement	344 235.99
70611	contrôles assainissement	4 581.72
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>		<b>16 695.68</b>
751	redevance, concessions Tourmont	16 695.68
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>		<b>44 239.93</b>
777-042	quote part des subv° d'invest transférées au résultat	44 239.88
778	autres produits exceptionnels	0.05
		<b>TOTAL 409 753.32</b>

### Dépenses d'investissement

CHAP	ART	désignation	CA 2018
<b>chap 13 : subventions d'investissement</b>			<b>44 239.88</b>
	13913-040	subvention d'équipement transférées au cpte de résultat	44 239.88
<b>chap 16 : emprunts</b>			<b>98 974.81</b>
	1641	capital des emprunts	98 974.81
<b>chap 23 : immobilisations en cours</b>			<b>45 354.40</b>
	2315	MO sur création réseau séparatif ZI et travx assainissement 2018-2020 : opération n°21	4 244.63
	2315	MO transit	1 525.50
	2 315	travaux réseau transit avec avenant n°2	39 584.27
			<b>TOTAL 188 569.09</b>

### Recettes d'investissement

CHAP	ART	désignation	CA 2018
	1068	affectation résultat N-1	69 622.21
16	1641	emprunts	100 000.06
28		amortissements immobilisations corporelles	169 426.95
	2805-040	amortissements immos corporelles	169 426.95
			<b>TOTAUX 339 049.22</b>

• Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget assainissement

Madame Grillot, après avoir listé les chapitres du compte administratif en dépenses et recettes de chaque section, précise que la commission « finances, affaires générales et personnels » réunie le 21-03-19, a donné un avis favorable sur ce dossier

Sans remarque de l'assemblée, Madame Grillot poursuit ses explications

**Compte administratif 2018 budget forêt**

**Dépenses de fonctionnement**

désignation			CA 2018
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>172 276.61</b>
	60632	fournit. Petits équipements	162.96
	6064	Fournitures administratives	62.43
	6068	autres matières et fournitures	0.00
61	611	contrats de prestations de service	14 963.24
	615231	entretien de voies	21 549.00
	61524	entretien de bois et forêts	91 725.12
	6156	frais de maintenance (sidec)	1 678.89
	6184	frais de formation	15.00
	6231	annonces	583.97
	627	services bancaires et assimilés	668.45
	6281	concours divers	885.00
	6282	frais de garderie	33 132.37
	6288	autres services	6 850.18
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>21 788.30</b>
63	6332	cotisation FNAL	62.58
	6336	Cotisation CNFPT CDG	231.48
	6338	autres taxes	37.56
64	64111	rémunérations ppales TB indiciaire brut	12 510.93
	64112	NBI SFT	13.74
	64118	autres indemnités	1 128.92
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	1 891.86
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patronales	3 943.00
	6455	cotisations assurance des personnels	1 920.23
	6478	autres charges sociales	48.00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>142 300.00</b>
	6522	versement de l'excédent sur le budget principal	142 300.00
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>344.73</b>
68	6811-042	amortissements	344.73
<b>TOTAL</b>			<b>336 709.64</b>

**Recettes de fonctionnement**

désignation			CA 2018
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>579 567,83</b>
	7022	Coupes de bois	568 167,55
	7023	menus produits forestiers (houppiers)	6 900,57
	7025	taxe d'affouage	861,97
	70323	redevance d'occupation domaine communal (lignes EDF)	524,74
	7035	droits de chasse	3 113,00
<b>75 autres produits de gestion courante</b>			<b>780,00</b>
	758	produits divers de gestion courante (ruches)	780,00
<b>77 produits exceptionnels</b>			<b>187,13</b>
	7788	autres recettes	187,13
<b>TOTAL</b>			<b>580 534,96</b>

### Dépenses d'investissement

ART	désignation	CA 2018
chap 21	immobilisations corporelles	96 411,97
2117	Aménagement de bois forêt	96 411,97
	TOTAL	96 411,97

### Recettes d'investissement

ART	designat°	CA 2018
1068	affectation résultat N -1	44 937,87
Chap 28	amortissements des immobilisations corporelles	344,73
28158-040		100,73
28188-040		244,00
	TOTAUX	45 282,60

- Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget forêt

Madame Grillot, après avoir listé les chapitres du compte administratif en dépenses et recettes de chaque section, précise que la commission « finances, affaires générales et personnels » réunie le 21-03-19, a donné un avis favorable sur ce dossier

Sans remarque de l'assemblée, Madame Grillot poursuit ses explications

### Compte administratif budget lotissement 2eme tranche

#### Dépenses de fonctionnement

désignation	CA 2018
6156 maintenance	839,44
TOTAL	839,44

#### Recettes de fonctionnement

désignation	CA 2018
TOTAL	0,00

#### Dépenses d'investissement

designat°	CA 2018
TOTAL	0,00

#### Recettes d'investissement

designat°	CA 2018
TOTAUX	0,00

- Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget lotissement 2eme tranche

Madame Grillot, après avoir listé les chapitres du compte administratif en dépenses et recettes de chaque section, précise que la commission « finances, affaires générales et personnels » réunie le 21-03-19, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur le Maire précise que la ville n'a pas encore déstocké les 2 terrains qui restent à vendre

Monsieur Guillot demande si une suite à été donnée au projet de maisons passives

Monsieur le Maire répond que la ville avait lancé ce projet mais qu'il n'y a pas eu de promoteur pour le réaliser, il faudra que ce dossier soit relancé avec un montage financier fait par la ville elle même

**Compte administratif budget général**

**Dépenses de fonctionnement**

		désignation	CA 2018
<b>chap 011 charges de gestion générale</b>			<b>1 404 964,45</b>
<b>0 11 / 60</b>	60611	eau et assainissement	65 368,27
	60612	énergie électricité	156 414,75
	60621	combustibles	166 769,69
	60622	carburants	24 210,38
	60623	alimentation	21 579,07
	60624	prodts de traitement	252,00
	60628	autres fournitures non stockées	177,17
	60631	fournitures d'entretien	10 182,08
	60632	fournitures de petits équipements	20 069,72
	60636	vêtements de travail	7 867,10
	6064	fournitures administratives	12 484,40
	6067	fournitures scolaires	14 611,12
	6068	autres matières et fournitures	94 663,60
<b>0 11 / 61</b>	611	contrats de prestation de services	164 409,41
	6132	locations immobilières (cité étudiante)	130 836,36
	6135	locations mobilières	16 555,15
	614	charges locatives (copropriété Travot et grande rue)	3 782,99
	61521	entretien terrains	7 406,36
	615221	entretien de bâtiments	29 377,60
	615228	entretien autres bâtiments	20 929,60
	615231	entretien voirie	24 504,48
	615232	entretien de voies et réseaux	12 232,72
	61551	entretien de matériel roulant	9 477,69
	61558	entretien autre biens mobiliers	32 910,76
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	15 751,62
	6162	primes d'assurance dommage ouvrage	9 876,13
	6168	primes d'assurance	67 400,23
	6182	doc générale et technique	2 577,25
	6184	versements à des organismes de format°	810,00

	6225	indemnités du comptable	1 423,49
<b>011 / 62</b>	6226	honoraires	3 387,87
	6228	rémunérations diverses (instit, spectacles, stagiaires)	35 513,24
	6231	annonces et insertions	8 130,42
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	34 589,76
	6236	catalogues et imprimés	7 048,44
	6247	transport collectifs	1 280,00
	6248	divers	126,27
	6251	voyages et déplacements (des agents)	926,67
	6261	frais d'affranchissement	9 949,06
	6262	frais de télécom	28 581,63
	627	frais bancaires	294,03
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	10 352,31
	6282	frais de gardiennage	479,86
	6284	redevances pour services rendus	
	62878	rembt de frais à d'autres organismes	20 644,61
	6288	autres services (nettoyages draps, développemnt photos, frais fonct bassin CES ...)	10 938,08
<b>011/ 63 impôts, taxes</b>	63512	taxes foncières	86 905,00
	63513	autres impôts locx	354,01
	6355	taxes et impôts sur véhicules	552,00
<b>chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>1 886 208,82</b>
	6216	personnels affecté par le GFP de rattachement	39 463,19
	6332	cotisation patronale FNAL	5 144,57
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	18 639,39
	6338	autres taxes	3 215,19
	64111	TB Indiciaire titulaires	906 120,16
	64112	NBI + SFT des titulaires	23 043,36
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	167 443,43
	64131	TB non titulaires	148 274,30
	64162	emplois avenir	11 238,80
	64168	emplois d'insertion	18 081,93
	6417	rémunérations apprentis	3 733,74
	6451	URSSAF patronales	184 875,69
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec	271 023,97
	6454	cotisations Assedic	61,49
	6455	cotisat° assurance du personnel	65 549,91
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	193,73

	6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	8 507,80
	6475	médecine du travail	8 131,54
	6478	autres charges	3 466,63
<b>chap 014 atténuation de recettes</b>			<b>5 539,00</b>
	7391172	dégrèvement de TH sur locaux vacants	491,00
	739223	FPIC	5 048,00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>301 055,67</b>
	6531	indemnités des élus	93 068,90
	6533	cotimat° retraite élus	4 766,06
	6534	cotisations de SS part patronale élus	12 186,93
	6535	format° des élus	940,00
	6542	créances éteintes	4 036,91
	6558	autres dépenses : financement Saint louis et DSP ciné	15 000,00
	657348	participations autres : frais scolarité ULIS	460,30
	657362	versements au CCAS	23 500,00
	6574	subv° organismes dt privé	147 096,57
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>64 448,29</b>
	66111	intérêts des emprunts	61 214,29
	661121	ICNE de l'exercice	26 089,90
	661122	ICNE de l'exercice N-1	-22 855,90
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>276 452,09</b>
	673	titres annulés	8 120,12
	6748	autres subv. Exceptionnelles	17 959,97
	042 -675	valeur comptable des immobilisations cédées	5 943,07
	042 - 6761	différence sur réal° en invt	244 428,93
<b>chap 042 / 68 dotation aux amortissements</b>			<b>436 928,04</b>
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	436 928,04
			<b>TOTAL 4 375 596,36</b>

### *Recettes de fonctionnement*

CHAP	ART	désignation	CA 2018
<b>chap 013 atténuation de charges</b>			<b>136 394,94</b>
	6419	Remboursement risques statutaires Sofaxis	80 032,88
	6419	remboursement rémunérat° IJ CPAM	11 765,08
	6419	remboursement salaire des accompagnants bus par département et communes	13 885,40
	6419	convention SDIS pour mise à disposition SPV	1 539,10
	6419	contrats aidés	15 277,78
	6419	rembt activités syndicales par le CDG	13 894,70

<b>chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>213 865,78</b>
	70311	concessions cimetières	4 753,30
	70323	redevances d'occupation du domaine public	9 969,79
	70631	redevances services à caractère sportif	7 372,12
	7066	redevances à caractère social (crèche)	79 736,26
	7083	locat° diverses (salle des fêtes, matériel, chapiteaux)	2 503,56
	70846	redevance au GFP de rattachement	7 734,23
	70848	autres organismes	12,48
	70876	remboursement par le GFP de rattachement	56 013,16
	70878	remboursement par autres redevables	34 307,98
	7088	autres produits activité annexe	11 462,90
<b>chap 72 travaux en régie</b>			<b>105 481,40</b>
	042 - 722	immob corporelles : travaux en régie	105 481,40
<b>chap 73 impôts et taxes</b>			<b>3 030 832,42</b>
	73111	contributions directes (centimes)	2 058 715,00
	73221	attribution de compensation	708 666,00
	73221	FNGIR	7 991,00
	73223	FPIC	64 415,00
	73224	fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5000 hab	79 574,57
	7336	droits de place	15 684,02
	7351	taxe sur l'électricité	95 786,83
<b>chap 74 dotations et participations</b>			<b>960 713,92</b>
	7411	DGF	353 464,00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction (perequation)	251 941,00
	74127	DNP	26 303,00
	7472	subventions région :fête de la bière	6 000,00
	7473	subventions département : salaire direction crèche 2017 et 2018 et fête de la bière	9 017,87
	74748	subventions communes (frais fonctionnement des écoles, frais fonctionnement crèche)	40 702,00
	7478	subv °autres organismes (MSA, CT enfance CAF, PSU,,)	200 354,05
	74834	compensation de TF par Etat	8 631,00
	74835	compensation d'exonération de TH	62 570,00
	7488	autres participations	1 731,00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>469 136,27</b>
	752	revenus des immeubles	325 734,64
	7551	reversement budget à caractère administratif (forêt)	142 300,00
	7588	produits divers de gestion courante(charges SDF)	1 101,63
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>252 788,01</b>
	773	mandat annulé sur exercice antérieur	48,00
0 42	775	produits des cessions d'immobilisations	250 372,00
	7788	produits exceptionnels divers	2 368,01
<b>TOTAUX</b>			<b>5 169 212,74</b>

### Dépenses d'investissement

		designat°	CA 2018
<b>CHAP 13 subventions d'équipement</b>			<b>105 481,40</b>
0 40	13911	amortissement des subventions état	105 481,40
<b>CHAP 16 emprunts et dettes assimilés</b>			<b>387 325,90</b>
	1641	capital des emprunts	378 161,38
	165	remboursement de cautions	9 164,52
<b>chap 20 immobilisations incorporelles</b>			<b>180 252,56</b>
	2031	frais d'études	18 843,01
	0 41 204	opération d'ordre (sortie d'actif terrain vendu à OPH)	105 773,01
	0 41 21534	opé d'ordre : réseaux elect (sidec)	49 166,75
	204172	subvention d'équipement versée au sidec	5 929,19
	2051	concessions et droits similaires	540,60
<b>chap 21 immobilisations corporelles</b>			<b>540 449,38</b>
	2111	terrains nus	9 069,80
	21312	constructions : bât scolaires	4 680,00
	21318	constructions : autres bât publics div	15 166,55
	21318	toiture ZAP	83 401,67
	21318	grilles sécurité et port vestiaires foot	1 567,20
	21318	boites aux lettres gendarmerie	4 763,83
	21318	porche collégiale	86 663,83
	21318	menuiseries patio foyer des jeunes	7 688,14
	21318	mise en conformité électrique collégiale	82 712,44
	2132	aménagement 2eme étage maison de santé BP 2019	28 152,05
	2138	autres constructions	14 779,79
	2151	réseaux de voirie	124 695,97
	2152	installations de voirie	12 954,42
	21534	réseaux d'électrification	5 671,73
	21578	autre mat de voirie	2 084,94
	2158	autres mat et outillage	36 332,19
	2161	achat et restauration œuvre d'art	7 407,80
	2183	matériel de bureau et informatique	7 948,90
	2184	meublier de bureau	1 108,59
	2188	autres immobilisations corporelles	3 599,54
<b>chap 23 immobilisations en cours</b>			<b>1 961 021,08</b>
		extension gendarmerie	324 085,08
		MO/travx aménagement intérieur Jacobins	300 311,56
	2315	aménagement urbain Charcigny opération n°48	1 118 517,12
	2315	démolition bat. 52 Rue jean Jaurès opération n°53	29 915,54
	2315	démolition bat. Du 43b au 53 rue jean Jaurès opération n°51	182 582,17
	238	avances sur travaux sidec (effacement BT, EP, télécom charcigny)	5 609,61
<b>TOTAL</b>			<b>3 174 530,32</b>

### Recettes d'investissement

CHAP	ART	designat°	CA 2018
<b>10 : dotations, fonds divers</b>			<b>1 495 171,93</b>
	10222	FCTVA	271 916,81
	10226	taxe aménagement	102 873,14
	1068	affectation du résultat N-1	1 120 381,98

<b>13 : subventions d'investissement</b>			<b>888 395,66</b>
	1311	subv° Etat transférables	82 630,77
	1312	subv° Région transférable	15 270,90
	1318	autres subv° transférables	3 773,50
	1321	subv° Etat non transférables	139 227,09
	1322	subv° Région non transférable	108 186,63
	1323	subv° Dept non transférable	137 600,15
	0 41 1328	sub sidec opé d'ordre	12 231,84
	1341	DETR fonds affectés à l'équipement non transférables	389 474,78
<b>16 : emprunts et dettes assimilés</b>			<b>10 574,70</b>
	165	dépôts et cautionnement	10 574,70
<b>19 : différence sur réalisation d'immobilisations 0 40</b>			<b>244 428,93</b>
<b>21 : immobilisations corporelles</b>			<b>111 716,08</b>
<b>0 40</b>	2112	terrains de voirie	372,00
<b>0 40</b>	21318	autres bat pub	5 571,07
0 41	2115	opération d'ordre sur bâtiments scolaires	105 773,01
<b>23 : immobilisations en cours</b>			<b>40 955,15</b>
	2313	rembt trop versé sodex Obliger sur gendarmerie	4 020,24
	0 41 238	travx compte de tiers (intégration travaux sidec)	36 934,91
<b>040/ 28 : amortissement des immobilisations</b>			<b>436 928,04</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>3 228 170,49</b>

• Il est demandé au conseil, de bien vouloir approuver le compte administratif 2018 du budget général

Madame Grillot, après avoir listé les chapitres du compte administratif en dépense et recettes de chaque section, précise que la commission « finances, affaires générales et personnels » réunie le 21-03-19, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de ce compte administratif, se dégage un constat :  
-une importante année en matière d'investissements avec 2.5 millions de réalisations dont 1.5 millions de subventions ce qui fait un reste à charge de 1 million pour la ville

Monsieur Guillot remarque qu'il y a beaucoup de restes à réaliser

Monsieur le Maire répond qu'il y en a moins qu'avant car les ouvertures de crédits sont moindres pour être au plus proche de la réalité avec une sincérité des comptes : ce n'est pas la peine d'ouvrir la totalité d'une opération que l'on étale sur 2 ou 3 ans, la chambre régionale des comptes l'avait fait remarquer et nous suivons donc ses conseils. Monsieur le Maire ajoute qu'il ne pense pas que ce qui a été engagé n'a pas été fait hormis la piscine sous le collège car la ville n'avait pas reçu toutes les notifications de subventions en 2018.

Afin d'être en conformité avec le code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle pour qu'il soit procédé au vote des comptes administratifs 2018 des différents budgets, la réglementation n'autorisant par le Maire à les mettre directement aux voix .

**Monsieur Gaillard, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, met aux voix l'ensemble des comptes administratifs :**

**CA 2018 budget général, forêt, assainissement et lotissement 2eme tranche : 22 voix pour, 2 abstentions, adopté à la majorité des voix**

**4 – Approbation des comptes de gestion 2018 dressés par Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal est invité à déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'une réforme est actuellement en discussion visant à supprimer les comptes publics et qu'il espère que cela ne se réalisera pas.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## **5 - Affectation des résultats 2018**

### **A) Budgets Annexes**

Présentation de la note : Madame Christine Grillot

<b>Budget Assainissement</b>	Résultat fin 2017	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2018	Résultat de clôture
Investissement	- 182 370.45 €		150 480.13 €	-31 890.32 €
Exploitation	69 622.21 €	69 622.21 €	41 249.38 €	41 249.38 €

*Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :*

- 31 890.32 € en réserves au compte 1068 « excédents d'exploitation capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2018.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 9 359.06 €, sera repris au budget primitif 2019 au compte 002 (recettes) « résultat de fonctionnement reporté ».

<b>Budget Forêt</b>	Résultat fin 2017	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-44 937.87 €		- 51 129.37 €	-96 067.24 €
Fonctionnement	153 066.61 €	44 937.87 €	243 825.32 €	351 954.06 €

*Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat d'exploitation ainsi qu'il suit :*

- 96 067.24 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2018.
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 255 886.82 €, sera repris au budget primitif 2019 au compte 002 (recettes) « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget Lotissement 2 <sup>ème</sup> tranche	Résultat fin 2017	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	- 77 682.70 €		0.00 €	- 77 682.70 €
Fonctionnement	176 034.43 €		- 839.44 €	175 194.99 €

*Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :*

- 77 682.70 € en 001 « déficit d'investissement reporté » (il n'y a pas d'affectation en réserves au 1068 sur les budgets lotissement) au BP 2019
- Le solde du résultat de fonctionnement, soit 175 194.99 €, sera repris au budget primitif 2019 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## **B) Budget Général**

Budget Général	Résultat fin 2017	Dont affecté à l'investissement	Résultat 2018	Résultat de clôture
Investissement	- 1 120 381.98 €		53 640.17 €	- 1 066 741.81 €
Fonctionnement	2 203 857.94 €	1 120 381.98 €	793 616.38 €	1 877 092.34 €

*Le Conseil Municipal est appelé à affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :*

- 1 066 741.81 € en réserves au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » permettant de financer le solde d'exécution déficitaire d'investissement du compte administratif 2018.
- La différence de 810 350.53 € sera reprise au budget primitif 2019 au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que le résultat du budget « forêt » est quelque peu surévalué du fait d'une erreur technique sur la partie recettes de fonctionnement car une partie des recettes devra être annulée du fait d'une double émission de titres de recettes identiques envoyés plusieurs fois par l'ONF. La commune d'Arbois a également eu ce souci.

**Sans remarque de l'assemblée, Monsieur le Maire met aux voix l'ensemble des résultats 2018 : adopté à l'unanimité des voix**

## **6- vote des taux de fiscalité directe locale 2019**

Présentation de la note : Madame Grillot

Par délibération en date du 30/03/18, le Conseil Municipal a fixé les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Le montant du produit de la fiscalité prévisionnelle 2018 s'élevait ainsi à 2 046 249 € :

- ✚ Taxe d'habitation : 11.93 % (4 553 000 x 11.93% = 543 173 €)
- ✚ Foncier Bâti : 22.81% (6 355 000 x 22.81% = 1 449 575 €)
- ✚ Foncier Non Bâti : 33.69 % (158 800 x 33.69 % = 53 500 €)

La fiscalité reçue en **2018** a représenté **2 058 715 €**.

Le produit fiscal prévisionnel à taux constants pour l'année 2019 ainsi que les allocations compensatrices de l'Etat au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières et de la taxe professionnelle se répartissent comme suit :

➤ Produit de la fiscalité locale = 2 044 056.40 € (soit **14 658.60 € de moins** qu'en 2018 malgré une revalorisation des bases prévue à 2.17% dans la loi de finances 2019)

taxes	Bases prévisionnelles 2018	Bases réelles 2018	explications
TH	4 553 000	4 396 485	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ - 41 347 € de base sur les logements vacants</li> <li>➤ l'exonération des personnes économiquement faibles est passée de 791 024 € de base à 824 000€ de base donc différence de 32 903 € de base</li> <li>➤ - 67 logements taxables à la TH</li> </ul>
TFB	6 355 000	6 470 943	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Baisse de la valeur locative des Ets industriels</li> <li>➤ Solvay a démoli un bâtiment dc baisse de 151 000 € de la base de TFB</li> </ul>
TFNB	158 800	158 530	RAS

➤ Allocations compensatrices Etat = 73 644 € dont :

- Compensation de Taxe d'habitation : 65 173 €
- Compensation de Foncier Bâti ET Non Bâti : 8471 €

**pour 2019, il vous est proposé de débattre sur la fiscalité ci après :**

	Bases prévisionnelles 2019	Taux constants	produits	Taux diminués de 1%	produits	Taux diminués de 2%	produits
TH	4 495 000	11.93%	536 253.50 €	11.81%	530 859.50 €	11.69%	525 465.50 €
TFB	6 371 000	22.81%	1 453 225.10 €	22.58%	1 438 571.80 €	22.35%	1 423 918.50 €
TFNB	162 000	33.69%	54 577.80 €	33.35%	54 027.00 €	33.02%	53 492.40 €
<b>Total</b>			<b>2 044 056.40 €</b>		<b>2 023 458.30 €</b>		<b>2 002 876.40 €</b>
Différence 2018/2019			- 14 658.60 €		- 35 256.70 €		- 55 838.60 €

Il vous est demandé de vous prononcer sur la fiscalité directe locale 2019 en choisissant :

\* **soit de ne pas augmenter la fiscalité directe locale en 2019** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 044 056.40 €**

\* **soit de diminuer la fiscalité directe locale en 2019 de 1%** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 023 458.30 €**

\* **soit de diminuer la fiscalité directe locale en 2019 de 2%** par rapport à l'année dernière avec un produit fiscal de **2 002 876.40 €**

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable pour une diminution de la fiscalité 2019 de 1% par rapport à 2018.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat a proposé une revalorisation des bases locatives de 2.17% ce qui signifie que chaque habitant verra une hausse de ses impôts sans même que la ville ne touche aux taux. C'est la première fois depuis 10 ans que l'Etat augmente si fortement les bases qui, traditionnellement sont revalorisées de 1% environ. Pour atténuer cette hausse fortes des bases, et au vu des transferts de compétences vers la communauté de communes, Monsieur le Maire propose de baisser les impôts de 1%.

Madame Grillot rappelle les coefficients de variations des bases locatives depuis 10 ans :

2018 : 1.012  
 2017 : 1.004  
 2016 : 1.01  
 2015 : 1.009  
 2014 : 1.009  
 2013 : 1.018  
 2012 : 1.018  
 2011 : 1.02  
 2010 : 1.012  
 2009 : 1.025

Monsieur le Maire ajoute que la dette de la ville qui a fortement baissé, un excédent de 800 000 € est dégagé sur 2018, il est donc possible de diminuer un peu les impôts. Monsieur le Maire ajoute qu'il ignore pourquoi 67 logements de moins que l'an dernier seront taxables à la TH, même s'il y a une baisse du nombre de logements sur le quartier de Charcigny avec les travaux. Il y a toutefois eu 10 logements construits rue de Verdun. Nos services vont réinterroger les impôts pour avoir d'autres explications complémentaires.

Monsieur Guillot dit qu'il est indéniable que la commune s'est désendettée, qu'il y a un excédent confortable mais que la proposition de diminuer les impôts avait été proposée l'an dernier par la minorité municipale et n'a pas été suivie. Il se rappelle entendre Roland Chaillon faire cette proposition l'an dernier. Il ajoute qu'il ne peut pas s'empêcher de penser que cette proposition de baisse d'impôts est une décision politique alors que l'an dernier, cela aurait été une décision budgétaire.

Monsieur le Maire répond que l'équipe qui sera élue l'an prochain aura toute latitude pour faire des choix et disposera d'un budget sain. Il ajoute qu'il conçoit que cette proposition de baisse des impôts aurait été judicieuse.

Monsieur Guillot demande si cette baisse d'impôts aura une conséquence sur les dotations attribuées à la ville par l'Etat

Monsieur le Maire répond qu'il ne pense pas et ajoute qu'il est vrai qu'il fût un temps, plus les communes augmentaient leurs impôts, plus l'Etat augmentait ses dotations mais qu'il n'a pas été fait de simulation.

Monsieur Guillot pense que l'absence d'emprunt les années précédentes a conduit à faire payer cash aux polinois les investissements de long terme, ce qui justifiait une fiscalité élevée

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, à Poligny, on est en dessous des taux d'endettement des collectivités de même strate de population

**Monsieur le Maire met aux voix la proposition de baisse des taux de fiscalité locale de 1 % : 23 voix pour, 1 abstention, adopté à la majorité des voix**

**7 – attributions de subventions aux associations non sportives**

Présentation de la note : Madame Grillot

	attribué en 2018	Demande 2019	Proposition 2019
<b>subventions secteur scolaire</b>			
<b>Sou des écoles publiques : fonctionnement</b>	<b>812,00</b>	<b>pas de demande</b>	
<b>Association école Brel : classes de mer</b>	<b>1 140,00</b>	<b>pas de demande</b>	<b>1 140,00 provision</b>

	attribué en 2018	Demande 2019	Proposition 2019
Coté cour ligue enseignement	2960 non versé en 2018	3 000,00	5960 provision
parents élèves St Louis	406,00	800,00	412,50
	2 358,00	S/S total	7 512,50

<i>subventions secteur culturel</i>	attribué en 2018	Demande 2019	Proposition 2019
la Séquanaise	4 694,00	4 800,00	4 717,50
<i>Théâtre</i>	903,00	1 000,00	917,50
<i>Fonctionnement sections culturelles</i>	3 791,00	3 800,00	3 800,00
Association de sauvegarde du patrimoine	406,00	pas de demande	
sauvegarde de Mouthiers le vieillard	181,00	181,00	181,00
sauvegarde de Mouthiers : site clunisiens	450,00	450,00	450,00
Les Jacobins	361,00	361,00	361,00
Mi Scène fonctionnement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Amis des orgues du ht jura	361,00	600,00	367,00
Scène du Jura		5 000,00	5 000,00
La Montaine	8 500,00	9 500,00	8 500,00
<i>* Fonctionnement association</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<i>* prestation monument</i>	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<i>*achat instruments</i>		500,00	500,00
<i>* projet orphéonys</i>	500,00		
<i>* projet Ola Gjeila</i>		1 000,00	décision ultérieure
<i>* participation salaire chef orchestre</i>	2 000,00	2 000,00	2 000,00
orgues Cavallé Coll de Poligny	181,00	300,00	184,00
les germinales delib 22-2-19		1 000,00	1 000,00
lire au cœur du Revermont delib 22-2-19		1 000,00	1 000,00
	25 134,00	S/S total	31 760,50

<i>subventions diverses</i>	attribué en 2018	Demande 2019	Proposition 2019
Association du personnel de la ville CASC 138€ x 70 adhérents	9 656,00	9 656,00	9 660,00
Les Amis de Charcigny	550,00	550,00	550,00
ADIL Aide au logement	90,00	130,00	91,50
souvenir français concours de la résistance	54,00	pas de montant précisé	55,00



à Poligny que dans les autres villes du Jura : le secteur associatif polinois est très fort et anime vraiment beaucoup la ville, c'est donc du donnant-donnant

Monsieur Reverchon et Monsieur Guillot, membres de plusieurs associations, ne prennent pas part au vote

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté l'unanimité des voix.**

### **8- attributions de subventions aux associations sportives pour l'année 2019**

Présentation de la note : Madame Grillot

Une somme de 40 730 € a été attribuée aux différentes associations sportives l'an dernier. Il est proposé d'augmenter de 1.6% le montant global des subventions attribuées en 2019, soit une somme de 41 382€ répartie en fonction de nombreux critères (nombre de licences, nombre de déplacements, frais d'arbitrage, formation des encadrants etc .....). Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des sommes proposées aux associations sportives polinoises.

En outre,

\* une somme de 15 000€ est proposée au Poligny Jura Basket Comté au titre de la communication.

\* une somme de 158€ est proposée au Club de Pétanque pour l'organisation du concours du « Grand Prix de la Ville ».

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions à attribuer aux associations sportives, telles que définies dans le tableau ci-joint.

ASSOCIATION	Sub 08	Sub 09	Sub 10	Sub 11	Sub 12	Sub 13	Sub 14	Sub 15	Sub 16	Sub 17	Sub 2018	Proposition sub 2019
COLLEGE	618	550	929	869	956	1 043	882	0	778	1 054	843	1033
LYCEE	162	262	325	347	390	603	255	244	875	408	253	614
ATHLETISME	948	866	0	360	846	863	0	0	745	688	915	1267
ESCALADE	603	890	871	585	842	924	1 048	831	828	851	620	335
BOULES	1 916	1 705	656	1 091	1 414	1 753	1 868	1 606	1 650	1 089	1 451	1431
HANDBALL	8 746	8 742	8 113	8 286	6 924	7 042	7 663	8 163	8 473	9 831	10 933	9935
BASKET	14 233	14 763	15 928	16 647	17 340	17 067	16 356	15 879	9 684	7 951	7 123	7943
SEQUA. SPORTS	1 772	2 222	2 046	1 101	1 158	1 382	1 756	1 376	1 007	1 074	914	795
SEQUA. RUGBY				687	893	1 172	1 351	973	1 121	1 380	833	763
SEQUA. KARATE	936	816	411	358	596	371	263	168	277	352	256	283
TENNIS	1 623	1 811	2 062	1 496	2 175	2 171	2 166	2 472	2 913	2 449	2 413	1999
SPELEOLOGIE	646	679	533	400	476	314	316	109	107	212	206	274
FOOTBALL	5 968	6 031	5 609	6 155	5 241	5 089	5 891	5 958	8 398	9 583	9 093	9741

ASSOCIATION	Sub 08	Sub 09	Sub 10	Sub 11	Sub 12	Sub 13	Sub 14	Sub 15	Sub 16	Sub 17	Sub 2018	Proposition sub 2019
PETANQUE	1 100	596	879	721	1 025	832	1 026	722	811	1 132	926	1072
BOXE	817	1 125	891	970	777	863	627	0	515	0	1 058	1053
SPORT ET FORME	472	419	771	904	1 095	1 188	1 154	0	1 138	1 501	1 517	1438
MOTO CLUB			1 139	1 159	1 192	1 311	1 366	752	1 010	775	1 376	1406
<b>TOTAL</b>	<b>41 560</b>	<b>42 010</b>	<b>41 163</b>	<b>42 136</b>	<b>43 340</b>	<b>43 988</b>	<b>43 988</b>	<b>39 253</b>	<b>40 330</b>	<b>40 330</b>	<b>40 730</b>	<b>41 382</b>

Madame Grillot précise que le comité consultatif « sports » réuni le 20/03/2019, et que la commission « finances » réunie le 21/3/19 ont donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que les 2 plus gros clubs sont le handball et le football avec plus de 250 licenciés, ces 2 clubs ont vu une augmentation significative du montant de leur subvention.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

#### **9 – Budgets Primitifs 2019**

Présentation de la note : Madame Grillot

#### **Budget primitif 2019 ASSAINISSEMENT**

##### ***Dépenses d'exploitation***

CHAP	ART	désignation	BP 2019
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621)</b>			<b>160 153,00</b>
	6061	eau électricité chauffage énergie	49 000,00
	6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	3 500,00
	6064	fournitures administratives	200,00
	6068	autres fournitures	8 000,00
	611	contrat de sous traitance	13 000,00
	61523	entretien de réseaux	21 333,00
	61528	entretien sur bien immobilier	4 000,00
	6155	entretien et réparation de biens mobiliser	14 000,00
	6156	maintenance	5 025,00
	618	divers	1 360,00
	622	rému.intermédiaires et honoraires	34 250,00
	623	annonces et publicité	700,00
	626	frais postaux et de télécom	500,00
	628	autres frais divers	2 957,00
	6378	redevance (sictom, SNCF)	2 328,00
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>42 750,00</b>
	633	autres impôts, taxes et versements	600,00
	6410	rémunérations brutes	28 500,00
	6450	cotisations patronales	12 000,00
	647	autres charges sociales : assurance statutaire	1 650,00
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>42 703,26</b>
	66111	intérêts emprunts	42 000,00
	66112	ICNE	703,26

<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>		<b>169 977,00</b>
	6811-042 amortissements	169 977,00
	<b>0 22 dépenses imprévues</b>	<b>4 451,80</b>
	<b>0 23 virement à la section d'investissement</b>	<b>70 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>490 035,06</b>

### Recettes d'exploitation

désignation		BP 2019
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>348 836,00</b>
	70611 redevance assainissement	344 236,00
	70611 contrôles assainissement	4 600,00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>		<b>87 600,00</b>
	751 redevance, concessions Tourmont	16 600,00
	751 redevance conventions rejets industriels	24 000,00
	751 redevance enil + fromagerie	47 000,00
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>		<b>44 240,00</b>
	777-042 quote part des subv° d'investissement transférées au résultat	44 240,00
	<b>0 0 2 reprise excédent N-1</b>	<b>9 359,06</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>490 035,06</b>

### Dépenses d'investissement

CHAP	ART	designat°	BP 2019	RAR 2018	TOTAL
	0 01	déficit d'investissement N-1	31 890,32		31 890,32
	0 20	Dépenses imprévues	2 141,42		2 141,42
<b>chap 13 : subventions d'investissement</b>			<b>44 240,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 240,00</b>
	13913-040	subv d'équip transf au cpte de résultat	44 240,00		44 240,00
<b>chap 16 : emprunts</b>			<b>108 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 500,00</b>
	1641	capital des emprunts	108 500,00		108 500,00
<b>chap 20 : concessions et droits similaires</b>			<b>68 247,73</b>	<b>0,00</b>	<b>68 247,73</b>
	2031	frais d'études : schéma directeur	63 947,73		63 947,73
	2031	frais d'études : bureau Biodepe pr épandage des boues	4 300,00		4 300,00
<b>chap 21 : immobilisations corporelles</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>chap 23 : immobilisations en cours</b>			<b>112 500,00</b>	<b>98 139,00</b>	<b>210 639,00</b>
	2315	extension réseau d'asst rue de la Tour opération n°25	12 500,00		12 500,00
	2315	Travx rue du pont opération n°24	50 000,00		50 000,00
	2315	MO sur création réseau séparatif ZI et travx asst 2018-2020 : opération n°21		26 460,00	26 460,00
	2315	travaux création réseau séparatif ZI rue Le Corbusier opération n°23		71 679,00	71 679,00
	2315	construction en cours : travx de traitement au phosphore opération n°26	50 000,00		50 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>367 519,47</b>	<b>98 139,00</b>	<b>465 658,47</b>

## Recettes d'investissement

CHAP	ART	designat°	BP 2019	RAR 2018	TOTAL
	1068	affection résultat N-1	31 890,32		31 890,32
13	1313	subvention d'équipement	15 000,00	52 791,15	67 791,15
		subvention agence 65% plafonné sur réseau transit opération n°13		49 890,15	49 890,15
		subvention agence 30 % sur déversoir orage		2 901,00	2 901,00
		subvention agence 30 % sur travx phosphore station opération n°26	15 000,00		15 000,00
16	1641	emprunts	126 000,00		126 000,00
28		amortissements immos corporelles	169 977,00	0,00	169 977,00
	2805-040	amortissements immos corporelles	169 977,00		169 977,00
	0 21	viremt de la section de fonctionnement	70 000,00		70 000,00
<b>TOTAUX</b>			<b>412 867,32</b>	<b>52 791,15</b>	<b>465 658,47</b>

Madame Grilloit précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Guillot demande si le schéma directeur d'assainissement a bien été inscrit en 2019

Monsieur le Maire répond que oui, il est inscrit article 2031 pour 63 947€ et rappelle que ce schéma a été lancé avec plusieurs communes du territoire (Arbois, Tourmont, Montigny-les-Arsures, Pupillin, Mesnay).

## Budget primitif 2019 forêt

### Dépenses de fonctionnement

		désignation	BP 2019
	0 22	dépenses imprévues	4 201,84
	0 02	reprise déficit N-1	
	0 23	virement en investissement	75 668,60
<b>chap 011 (chap 60, 61 et 62 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>159 223,00</b>
	60632	fournit. Petits équipements	400,00
	60636	vêtements de travail	255,00
	6064	Fournitures administratives	80,00
	6068	autres matières et fournitures	5 000,00
61	611	contrats de prestations de service (débardage, cubage)	17 000,00
	6135	location matériel	300,00
	615221	entretien de bâtiments	500,00
	615231	entretien de voies	6 184,00
	61524	entretien de bois et forêts	70 000,00
	61551	entretien matériel roulant	800,00
	61558	entretien autres biens mob	500,00
	6156	frais de maintenance sidec	1 700,00
	6182	doc générale et technique	50,00
	6184	frais de formation	400,00
	6185	frais colloque et séminaire	45,00
62	6231	annonces	1 000,00
	6232	fête et cérémonies	100,00
	6236	imprimés	150,00
	6281	concours divers (Cnes forest+éco-certification CVO)	885,00
	6282	frais de garderie	47 000,00

	6288	autres services	6 874,00
<b>chap 012 (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>23 543,00</b>
63	6332	cotisation FNAL	85,00
	6336	Cotisation CNFPT CDG	280,00
	6338	autres taxes	50,00
64	64111	rémunérat° principales TB indiciaire brut	13 200,00
	64112	NBI SFT	15,00
	64118	autres indemnités	1 500,00
	6451	URSSAF patronales (maladie + alloc)	2 100,00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patronales	4 200,00
	6455	cotisations assurance des personnels	2 053,00
	6478	autres charges sociales	60,00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>280 000,00</b>
	6522	reversement de l'excédent sur le budget principal	280 000,00
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>10,00</b>
	668	autres charges financières	10,00
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>97 615,38</b>
	673	titres annulés	97 615,38
<b>chap 68 dotations aux amortissements et provisions</b>			<b>254,00</b>
68	6811-042	amortissement	254,00
<b>TOTAL</b>			<b>640 515,82</b>

#### Recettes de fonctionnement

désignation			BP 2019
<b>70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>383 849,00</b>
	7022	Coupes de bois	375 190,00
	7023	menus prodts forestiers (houppiers)	1 000,00
	7025	taxe d'affouage	4 000,00
	70323	redevance d'occupation domaine communal (lignes EDF)	546,00
	7035	droits de chasse	3 113,00
<b>75 autres produits de gestion courante</b>			<b>780,00</b>
	758	produits divers de gestion courante (ruches)	780,00
	<b>0 02</b>	<b>reprise excédent N-1</b>	<b>255 886,82</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>640 515,82</b>

#### Dépenses d'investissement

ART	désignation	BP 2019	RAR 2018	TOTAL
<b>chap 21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>72 190,00</b>	<b>3 732,60</b>	<b>75 922,60</b>
2117	aménagement de bois forêt	72 190,00	3 732,60	75 922,60
<b>0 01</b>	<b>déficit d'investissement reporté</b>	<b>96 067,24</b>		<b>96 067,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>168 257,24</b>	<b>3 732,60</b>	<b>171 989,84</b>

#### Recettes d'investissement

ART	désignation	BP 2019	RAR 2018	TOTAL
<b>1068</b>	<b>affectation résultat N -1</b>	<b>96 067,24</b>	<b>0,00</b>	<b>96 067,24</b>
<b>0 21</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	<b>75 668,60</b>	<b>0,00</b>	<b>75 668,60</b>
<b>Chap 28</b>	<b>amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>254,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254,00</b>
28183-040	Amortissements des matériels	254,00		254,00
<b>TOTAUX</b>		<b>171 989,84</b>	<b>0,00</b>	<b>171 989,84</b>

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Guillot demande ce qu'il en est des coupes de bois en ce moment

Monsieur le Maire répond que les prix du bois sont stagnants voire un peu en baisse en ce moment, l'investissement est de 27 000 plants cette année, il y en a eu 20 000 l'an dernier, il y a une vraie discussion sur le type d'essence à planter en fonction des aléas climatiques, nous nous sommes interrogés avec l'ONF et avons demandé également l'avis d'autres spécialistes, il s'avère que nous serions favorables à planter des sapins et des hêtres.

Monsieur Guillot explique qu'il a récemment lu un livre dans lequel il était dit que l'on avançait de 4 km/an vers le climat du sud de la France et que dans une génération, nous aurons le climat de Lyon

Monsieur le Maire précise que le dispositif de production entraîne une dérèglementation du climat, des courants d'air chaud s'incrument dans notre pays comme ce fut le cas au mois de février dernier

Monsieur Guillot ajoute qu'il y aura dans les années à venir, de fortes périodes pluvieuses et plusieurs mois sans pluie, si bien qu'il est nécessaire que les essences s'adaptent à ce type de climat. Il demande s'il y a eu des dégâts en forêt, liés à la sécheresse

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu de dégâts à Poligny mais plutôt vers Conliège. La faune a fortement augmenté en gros gibier, nous sommes passés de 3000 animaux en 1970 à 15 000 actuellement. Il y a une forte concentration de cerfs dans le haut jura et dans nos forêts, ce sont les chevreuils qui mangent les arbustes et la flore jusqu'à 50 cm de hauteur.

Monsieur Coron rappelle qu'il y a des prélèvements pour réguler la faune, les chasseurs n'ont prélevé que 5000 animaux alors que leur droit de chasse était beaucoup plus élevé. Ce sont les Suisses qui ont implanté le lynx et le chamois dans les années 1950.

Madame Grillot poursuit les explications budgétaires

#### **Budget primitif 2019 lotissement**

##### ***Dépenses de fonctionnement***

désignation	<b>BP 2019</b>
605 travaux	162 000,00
022 dep imprévues	11 992,29
6156 maintenance	800,00
71355-042 variations de stocks terrains aménagés	77 682,70
<b>TOTAL</b>	<b>252 474,99</b>

##### ***Recettes de Fonctionnement***

désignation	<b>BP 2019</b>
7015 ventes terrains	77 280,00
002 excédent reporté	175 194,99
<b>TOTAL</b>	<b>252 474,99</b>

##### ***Dépenses d'investissement***

désignation	<b>BP 2019</b>
00 1 Résultat N-1	77 682,70
<b>TOTAL</b>	<b>77 682,70</b>

### **Recettes d'investissement**

désignation	BP 2019
3555-040 annulation du stock initial terrains	77 682,70
<b>TOTAUX</b>	<b>77 682,70</b>

Madame grillot précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier et ajoute que 162 000 € sont inscrits sur ce budget pour terminer les travaux de voirie.

### **Budget général**

#### **Dépenses de fonctionnement**

		désignation	BP 2019
<b>chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)</b>			<b>1 379 635,00</b>
<b>0 11 / 60</b>	60611	eau et assainissement	54 000,00
	60612	énergie électricité	156 000,00
	60621	combustibles	167 000,00
	60622	carburants	25 000,00
	60623	alimentation	4 513,00
	60628	autres fournitures non stockées	520,00
	60631	fournitures d'entretien	8 500,00
	60632	fournitures de petits équipements	21 170,00
	60636	vêtements de travail	6 890,00
	6064	fournitures administratives	11 500,00
	6067	fournitures scolaires	14 907,00
	6068	autres matières et fournitures	85 962,00
<b>0 11 / 61</b>	611	contrats de prestation de services (package HDR, ALSH..)	170 292,00
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	144 787,00
	6135	locations mobilières (photocopieurs, nacelles,mach affranchir)	10 143,00
	614	charges locatives (copropriété Travot et grande rue)	4 135,00
	61521	entretien terrains	17 900,00
	615221	entretien de bâtiments	27 687,00
	615231	entretien voirie	39 275,00
	615232	entretien de voies et réseaux	3 620,00
	61551	entretien de matériel roulant	12 100,00
	61558	entretien autre biens mobiliers	25 634,00
	6156	maintenance (infographique, sidec, géosphère..)	8 204,00
	6162	primes d'assurance dommage ouvrage	12 000,00
	6168	primes d'assurance	67 811,00
	6182	doc générale et technique	3 166,00
	6184	versements à des organismes de format°	6 552,00
	6185	frais de colloque	800,00

	6225	indemnités du comptable	1 780,00
<b>011 / 62</b>	6226	honoraires	2 000,00
	6228	rémunérations diverses (instit, spectacles, stagiaires)	25 481,00
	6231	annonces et insertions	11 940,00
	6232	fêtes et cérémonies (locales)	38 460,00
	6236	catalogues et imprimés	7 841,00
	6247	transport collectifs	500,00
	6251	voyages et déplacements (des agents)	1 330,00
	6256	frais de mission	500,00
	6261	frais d'affranchissement	8 500,00
	6262	frais de télécom	27 000,00
	627	frais bancaires	100,00
	6281	concours divers (cotisat° assoc)	10 389,00
	6282	frais de gardiennage	480,00
	62878	remboursement de frais à d'autres organismes	26 800,00
	6288	autres services	17 754,00
<b>011/ 63 impôts, taxes</b>	63512	taxes foncières	87 500,00
	63513	autres impôts locx	652,00
	6355	taxes et impôts sur véhicules	560,00
<b>chap 012 charges de personnels (chap 64 et art 621, 631, 633)</b>			<b>1 659 498,00</b>
	6216	personnels affecté par le GFP de rattachement	27 000,00
	6332	cotisation patronale FNAL	5 500,00
	6336	cotisation patronale CNFPT CDG	19 500,00
	6338	autres taxes	3 500,00
	64111	TB Indiciaire titulaires	723 600,00
	64112	NBI + SFT des titulaires	22 000,00
	64118	autres indemnités des titulaires (dont PFA)	160 000,00
	64131	TB non titulaires	140 000,00
	64162	emplois avenir	12 000,00
	64168	emplois d'insertion	18 100,00
	6417	rémunérations apprentis	4 000,00
	6451	URSSAF patronales	170 000,00
	6453	cotisations CNRACL + ATIACL patro + ircantec non tit	270 000,00
	6454	cotisations Assedic	100,00
	6455	cotisat° assurance du personnel	63 298,00
	6457	cotisat° liées à l'apprentissage	200,00
	6458	COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	9 000,00

	6475	médecine du travail	8 200,00
	6478	autres charges	3 500,00
<b>chap 014 atténuation de recettes</b>			<b>5 539,00</b>
	7391172	dégrèvement de TH sur locaux vacants	491,00
	739223	FPIC	5 048,00
<b>chap 65 autres charges de gestion courantes</b>			<b>319 041,90</b>
	6531	indemnités des élus	93 069,00
	6532	frais de mission des élus	500,00
	6533	cotizat° retraite élus	4 800,00
	6534	cotisations de SS part patronale élus	12 300,00
	6535	format° des élus	2 000,00
	6542	créances éteintes	4 000,00
	6558	autres dépenses : financement Saint louis et DSP ciné	45 600,00
	657362	versements au CCAS	23 500,00
	6574	subv° organismes dt privé	133 272,90
<b>chap 66 charges financières</b>			<b>57 773,23</b>
	66111	intérêts des emprunts	60 000,00
	661121	ICNE de l'exercice	23 863,13
	661122	ICNE de l'exercice N-1	-26 089,90
<b>chap 67 charges exceptionnelles</b>			<b>24 014,73</b>
	673	titres annulés	1 994,57
	6748	autres subv. Exceptionnelles	22 020,16
<b>chap 042 / 68 dotation aux amortissements</b>			<b>425 000,00</b>
	042 - 6811	amortissements des immobilisations	425 000,00
	0 22	dépenses imprévues	18 722,62
	0 23	viremt en investissement	1 656 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>5 545 224,48</b>

### *Recettes de Fonctionnement*

CHAP	ART	désignation	BP 2019
<b>chap 013 atténuation de charges</b>			<b>115 175,00</b>
	6419	rembt risques statutaires Sofaxis	76 000,00
	6419	remboursement rémunérat° IJ CPAM	14 128,00
	6419	rembt salaire des accompagnants bus par dépt et communes	13 885,00
	6419	indemnité INSEE agents recenseurs	7 952,00
	6419	convention SDIS pour mise à disposition SPV	1 040,00
	6419	contrats aidés	2 170,00
<b>chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses</b>			<b>175 712,93</b>
	70311	concessions cimetières	4 800,00
	70323	redevances d'occupation du domaine public	10 031,00

	70631	redevances services à caractère sportif	27 853,00
	7066	redevances à caractère social	21,30
	7083	locat° diverses	2 450,00
	70846	redevance au GFP de rattachement	22 261,00
	70876	rembt par le GFP de rattachement	73 675,63
	70878	rembt par autres redevables	20 491,00
	7088	autres prodts activités annexes	14 130,00
<b>chap 73 impôts et taxes</b>			<b>2 922 989,30</b>
	73111	contributions directes (centimes)	2 023 458,30
	73221	attribution de compensation	619 419,00
	73221	FNGIR	7 997,00
	73223	FPIC	64 415,00
	73224	fonds départemental des DMTO	80 000,00
	7336	droits de place	15 700,00
	7351	taxe sur l'électricité	95 000,00
	7388	autres taxes	17 000,00
<b>chap 74 dotations et participations</b>			<b>884 064,87</b>
	7411	DGF	343 000,00
	74121	DSR 1ere fraction (bourg centre) et 2eme fraction (péréquation)	251 941,00
	74127	DNP	26 303,00
	74718	subvention état : sécu routière, cada, élections	1 000,00
	7472	subventions région : fête de la bière	3 000,00
	7473	subventions département : fête de la bière	500,00
	74748	subventions communes	29 720,00
	7477	subventions européennes	18 994,00
	7478	subv °autres organismes (MSA, CT enfance CAF, PSU,,)	134 231,87
	74834	compensation de TF par Etat	8 471,00
	74835	compensation d'exonération de TH	65 173,00
	7488	autres participations	1 731,00
<b>chap 75 autres produits de gestion courante</b>			<b>608 254,00</b>
	752	revenus des immeubles	327 154,00
	7551	versement budget à caractère administratif (forêt)	280 000,00
	7588	produits divers de gestion courante(charges SDF)	1 100,00
<b>chap 77 produits exceptionnels</b>			<b>28 677,85</b>
	0 42 777	cote part des suv d'inv transférées au cpte de résultat	27 567,85
	7788	produits exceptionnels divers	1 110,00
	<b>0 02</b>	<b>reprise excédent N-1</b>	<b>810 350,53</b>
			<b>TOTAUX 5 545 224,48</b>

### Dépenses d'investissement

	désignation	BP 2019	RAR 2018	TOTAL
<b>0 01</b>	<b>déficit d'investissement N-1</b>	1 066 741,81		<b>1 066 741,81</b>
<b>0 20</b>	<b>dépenses imprévues</b>	91 162,22		<b>91 162,22</b>
<b>10226</b>	<b>taxe aménagement</b>			<b>0,00</b>

<b>CHAP 13 subventions d'équipement</b>			<b>27 567,85</b>	<b>0,00</b>	<b>27 567,85</b>
0 40	13911	amortissement des subventions état	19 794,75		19 794,75
0 40	13912	amortissement des subventions région	1 292,27		1 292,27
0 40	13913	amortissement des subventions département	1 977,12		1 977,12
0 40	13918	amortissement autre	4 182,71		4 182,71
0 40	13932	amortissement des subventions amendes de police	321,00		321,00
<b>CHAP 16 emprunts et dettes assimilés</b>			<b>307 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>307 000,00</b>
	1641	capital des emprunts	296 000,00		296 000,00
	165	remboursement de cautions	11 000,00		11 000,00
<b>chap 20 immobilisations incorporelles</b>			<b>183 239,00</b>	<b>0,00</b>	<b>183 239,00</b>
	2031	frais d'études	24 580,00		24 580,00
	2041512	subventions d'équipement au GFP de rattachement	157 500,00		157 500,00
	2051	concessions et droits similaires	1 159,00		1 159,00
<b>chap 21 immobilisations corporelles</b>			<b>2 327 538,92</b>	<b>409 157,43</b>	<b>2 736 696,35</b>
	2111	terrains nus	33 700,00	8 800,00	42 500,00
	2115	terrains bâtis	6 400,00		6 400,00
	2116	cimetière	50 301,00		50 301,00
	21311	constructions : hôtel de ville	407 163,00	14 591,16	421 754,16
	21312	constructions : bât scolaires	92 280,00	8 414,94	100 694,94
	21318	cage lancer de marteau complexe	8 322,40		8 322,40
	21318	grilles sécurité et port vestiaires foot		6 803,80	6 803,80
	21318	boîtes aux lettres gendarmerie	-480,00	1 728,00	1 248,00
	21318	MO, armoires électriques et portes salle omnisports	20 900,00		20 900,00
	21318	châssis champ d'orain	7 500,00		7 500,00
	21318	porche collégiale		207 121,11	207 121,11
	21318	menuiseries patio foyer des jeunes	19 000,00		19 000,00
	21318	éclairage tennis couvert	14 519,00		14 519,00
	21318	mise en conformité électrique collégiale		86 757,42	86 757,42
	21318	piscine CES	243 129,00		243 129,00
	21318	agorespace	25 460,00		25 460,00
	21318	porte et extracteur d'air boulodrome	21 500,00		21 500,00
	21318	réfection garages Coittier	29 000,00		29 000,00
	21318	zinguerie bâtiments publics	40 000,00		40 000,00
	21318	couverture collégiale	17 094,00		17 094,00
	21318	mise en lumière collégiale	15 000,00		15 000,00
	2132	menuiseries et étanchéité salle des fêtes	48 150,00		48 150,00
	2132	fenêtres logement Friant	4 500,00		4 500,00
	2132	portes garages gendarmerie	6 500,00		6 500,00
	2132	aménagement 2eme étage maison de santé BP 2019	145 116,00		145 116,00
	2138	autres constructions	122 452,00		122 452,00
	2151	réseaux de voirie	369 000,00	12 000,00	381 000,00
	2152	installations de voirie	215 574,00	10 840,00	226 414,00
	21534	réseaux d'électrification	185 345,00	9 616,18	194 961,18
	2158	autres mat et outillage	1 817,52	30 562,29	32 379,81
	2161	achat et restauration œuvre d'art	22 690,00	9 462,53	32 152,53
	2182	matériel de transport	46 500,00		46 500,00
	2183	matériel de bureau et informatique	2 413,00		2 413,00
	2184	meubles de bureau	5 158,00		5 158,00
	2188	autres immobilisations corporelles	101 535,00	2 460,00	103 995,00

chap 23 immobilisations en cours			1 679 817,78	967 081,64	2 646 899,42
		maison santé		14 011,50	14 011,50
		extension gendarmerie		346,27	346,27
		MO/travx aménagement intérieur Jacobins	653 084,95	388 955,28	1 042 040,23
		reconstruction les perchées opération n°52	901 492,16	129 171,84	1 030 664,00
	2315	aménagement grande rue opération n°46		2 292,61	2 292,61
	2315	aménagement urbain Charcigny opération n°48	67 294,87	85 872,96	153 167,83
	2315	démolition bat. 52 Rue Jean Jaurès opération n°53	11 304,00	135 708,00	147 012,00
	2315	aménagement rue Charles de Gaulle opération n°56	65 000,00		65 000,00
	2315	démolition bat. Du 43b au 53 rue Jean Jaurès opération n°51	-18 358,20	210 723,18	192 364,98
TOTAL			<b>5 683 067,58</b>	<b>1 376 239,07</b>	<b>7 059 306,65</b>

### Recettes d'investissement

CHAP	ART	désignation	BP 2019	RAR 2018	TOTAL
<b>10 : dotations, fonds divers</b>			<b>1 558 741,81</b>	<b>20 290,34</b>	<b>1 579 032,15</b>
	10222	FCTVA	372 000,00	20 290,34	392 290,34
	10226	taxe aménagement	120 000,00		120 000,00
	1068	affectation du résultat N-1	1 066 741,81		1 066 741,81
<b>13 : subventions d'investissement</b>			<b>1 582 940,65</b>	<b>825 110,44</b>	<b>2 408 051,09</b>
	1311	subv° Etat transférables	51 685,00	82 383,89	134 068,89
	1312	subv° Région transférable	85 888,60	15 755,08	101 643,68
	1313	subv département	183 527,20		183 527,20
	13151	subv° du groupement de fiscalité propre	84 828,00	10 000,00	94 828,00
	1317	subvention fonds européens	71 674,48		71 674,48
	1318	autres subv° transférables	61 347,00		61 347,00
	1321	subv° Etat non transférables	287 441,23	319 680,57	607 121,80
	1322	subv° Région non transférable	55 848,25	111 667,35	167 515,60
	1323	subv° Dept non transférable	115 926,74	148 580,35	264 507,09
	1341	DETR fonds affectés à l'équipement non transférables	584 774,15	117 543,20	702 317,35
	1386	autres sub non transférables EPCI		19 500,00	19 500,00
<b>16 : emprunts et dettes assimilés</b>			<b>330 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 500,00</b>
	16411	emprunts en euros	320 000,00		320 000,00
	165	dépôts et cautionnement	10 500,00		10 500,00
<b>23 : immo en cours</b>			<b>330 546,80</b>	<b>47 363,01</b>	<b>377 909,81</b>
	2313	rembt CCAPS sur construction perchées	330 546,80	47 363,01	377 909,81
<b>040/ 28 : amortissement des immos</b>	<b>28188</b>	<b>amortissements</b>	425 000,00		425 000,00
	<b>0 21</b>	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	1 656 000,00		1 656 000,00
	<b>0 24</b>	<b>produits des cessions d'immobilisations</b>	1 752,00	281 061,60	282 813,60
<b>TOTAUX</b>			<b>5 885 481,26</b>	<b>1 173 825,39</b>	<b>7 059 306,65</b>

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Guillot demande à quoi correspondent les 407 000 € inscrits article 21311 pour l'hôtel de ville

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du projet accessibilité de la Mairie avec une participation de la

communauté de communes pour l'accessibilité de l'école de musique qui relève de la compétence communautaire : il y a 2 hypothèses pour l'accessibilité des bâtiments : un ascenseur qui alimente tous les bâtiments depuis l'extérieur ou un ascenseur placé après les toilettes de l'école de musique qui desservirait le salon d'honneur et l'école de musique, il pourrait également être positionné vers les toilettes du bas. Le choix n'est pas encore fait, il y a une aide DETR de l'Etat de 165 000 € pour ces travaux

Monsieur Guillot demande si ces travaux d'accessibilité doivent être réalisés si l'on déménage la Mairie à l'hôtel des finances

Monsieur le Maire répond que oui car le salon d'honneur restera en tout état de cause, la salle des Mariages et l'accessibilité est obligatoire pour tous les bâtiments publics au risque de prendre une forte amende de la part de l'Etat

Monsieur Guillot précise que l'accessibilité n'est pas contestable mais rappelle que lorsqu'a été évoqué le déménagement à l'Hôtel des finances, il a bien été dit que cela mettrait en avant l'école de musique communautaire mais il n'a pas été évoqué la réalisation de travaux à l'hôtel de ville actuel

Monsieur le Maire répond qu'il y a 100 000 € d'aide régionale inscrite dans le plan pluriannuel d'investissements de la communauté de communes pour l'école de musique, cela obligera la réalisation de travaux pour l'école de musique

Monsieur Guillot répond qu'effectivement, la lumière n'est pas très présente au sein de l'école de musique et que cela mérite la réalisation de travaux

Monsieur le Maire explique que les grands projets d'investissements 2019 concernent :

- la réalisation du pôle scolaire des perchées
- la poursuite de l'aménagement intérieur des Jacobins
- l'accessibilité des bâtiments communaux
- la 4ème phase de requalification de la ville, partie étude
- la finalisation des travaux de voirie de Boutasse

Monsieur Guillot demande si la 3ème partie des travaux d'assainissement de Charcigny va être terminée

Monsieur le Maire répond que oui, qu'il sait qu'il reste la rue de Faite à terminer

Pour terminer sur la partie budgétaire, Monsieur le Maire remercie Madame Christine Grillot conseillère municipale déléguée aux finances et Madame Gros-Fuand, Directrice Générale des services, pour l'élaboration de ce budget 2019 et pour le temps passé sur cet important dossier. La ville de Poligny dispose de comptes sains, d'un faible endettement de moins d'un million d'euros en capital restant dû, ce qui permet de réaliser d'importants investissements en terme de projet et d'acheter également du petit matériel et de faire de plus petits travaux dans les différents bâtiments communaux.

**Monsieur le Maire met aux voix l'ensemble des budgets primitifs 2019 : 22 voix pour, 2 abstentions, adoptés à la majorité des voix**

## **10 – tarifs de la cité étudiante pour l'année scolaire 2019-2020**

Présentation de la note : Madame Grillot

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer pour fixer les tarifs de location des chambres étudiants pour l'année scolaire 2019/2020.

Les tarifs n'apparaissent plus pour le bâtiment des Pinsons du fait de la cessation de location à l'OPAC depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, ni pour les jetons de la laverie qui ne fonctionne plus depuis janvier 2008.

Par ailleurs, et compte tenu de la diminution de la fréquentation de la cité étudiante depuis 2017, il est proposé à la commission de ne pas augmenter les loyers et les charges locatives pour la saison 2019/2020, les tarifs resteraient identiques à 2018 :

<b><u>Bâtiments Gentianes et Iris</u></b>	<b>tarifs 2018</b>	<b>propositions 2019</b>
↓ Pour les étudiants		
➤ Loyer mensuel	239 €	239 €

➤ Charges mensuelles	69 €	69 €
✚ Pour les apprentis		
➤ Loyer mensuel	171 €	171 €
➤ Charges mensuelles	78 €	78 €
➤ Loyer hebdomadaire + charges hebdomadaires	112 €	112 €
✚ Pour les étudiants stagiaires, à titre occasionnel, salariés, professeurs, divers		
➤ Loyer mensuel + charges mensuelles	320 €	320 €
➤ loyer hebdomadaire + charges hebdomadaires	112 €	112 €
✚ Pour les étudiants, étudiants stagiaires, locations à titre occasionnel, salariés, professeur, divers		
➤ Caution pour borne wifi	130 €	130 €

**Les autres clauses restent inchangées :**

- ✚ Une réduction sur charges, à hauteur de 50 %, pendant la période de stage du locataire étudiant et par mois d'absence complet,
- ✚ Une réduction totale de charges, pour les mois de juillet et août en cas d'absence du locataire,
- ✚ Demande d'un dépôt de garantie de 1 mois de loyer net de charges, lors de la signature du contrat de location.
- ✚ Demande de paiement d'avance pour les étudiants stagiaires à titre occasionnel, salariés, professeurs, ou divers

**Il est demandé à l'assemblée :**

- ✚ De bien vouloir se prononcer sur les tarifs de location susvisés pour l'année scolaire 2019/20
- ✚ De bien vouloir autoriser le Maire à signer les contrats de location

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2 ans des tarifs de la cité étudiante, on ne remplit pas la cité, il reste 20 à 30 chambres disponibles, pour autant, une connexion wifi correcte a été installée, les radiateurs ont été changés mais les étudiants ont changé leur mode de location et se tournent plus vers la colocation. Monsieur le Maire explique qu'il va demander à l'ENIL s'il est possible d'ouvrir la location à la semaine aux stagiaires de l'ENIL, en se chargeant d'ouvrir les compteurs EDF, et cela contribuera à remplir au mieux la cité étudiante. Il dit à l'assemblée que toutes les idées pour conforter la location de la cité étudiante seront les bienvenues.

Madame Grillot rappelle qu'il y a moins d'étudiants au Lycée et à l'ENIL ces dernières années

Monsieur le Maire répond qu'à l'ENIL, il n'y a pas moins d'étudiants

Monsieur Guillot pense que les loyers des appartements loués par les particuliers sont sans doute plus chers qu'à la cité

Monsieur le Maire répond que oui mais qu'un groupe d'étudiants faisait le bazar à la cité il y a 3 ans et que cela a donné une mauvaise image de la cité

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

**11- demande de subvention DETR pour travaux à l'école Brel**

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé, il était prévu de réaliser les travaux d'accessibilité pour l'école Jacques Brel. Ces travaux consistent en la réalisation de 4 plans inclinés pour accéder au bâtiment A depuis la cour d'honneur et la cour de récréation, ainsi qu'à l'installation de 2 « montes-escaliers pour les bâtiments B et C.

Parallèlement à ces travaux, il est envisagé à la demande des membres du corps enseignant de créer des sanitaires pour personnes à mobilité réduite (PMR) dans le bâtiment B et pour répondre aux directives des services de l'Etat de sécuriser l'accès à l'ensemble des bâtiments scolaires avec la mise en place notamment d'un visiophone et d'un système permettant au directeur de l'établissement de contrôler l'accès aux divers bâtiments.

Enfin il convient également de procéder à des travaux d'entretien des bâtiments scolaires et de l'enceinte de l'école, au travers de la reprise de la zinguerie des bâtiments B et C ainsi que d'annexes, et de la reprise d'un mur en pierre mitoyen dont la couvertine s'est dégradée en raison de la végétation.

S'agissant de travaux à l'intérieur d'un bâtiment scolaire, ceux-ci pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), suivant le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

-	Création de sanitaires PMR	
o	Plomberie	1 999,97 € HT
o	Electricité	1 306,72 € HT
o	Revêtement de sol et mural	<u>5 212,00 € HT</u>
	Sous-total sanitaires PMR	8 518,69 € HT
-	Stores salle de classe	<u>825,00 € HT</u>
	Sous-total stores	825,00 € HT
-	Accessibilité	
o	Rampe PMR	7 335,00 € HT
o	Montes escaliers	<u>20 928,00 € HT</u>
	Sous-total accessibilité	28 263,00 € HT
-	Sécurisation de l'école	<u>7 877,00 € HT</u>
	Sous-total sécurisation	7 877,00 € HT
-	Entretien bâtiments et enceinte scolaire	
o	Reprise zinguerie	11 534,25 € HT
o	Reprise mur mitoyen	<u>4 995,00 € HT</u>
	Sous-total entretien bâtiment et enceinte	16 529,25 € HT
	<b>Total général</b>	<b>62 012,94 € HT</b>

**Recettes :**

-	DETR 35%	21 704,53 €
-	Autofinancement 65%	40 308,41 €
	<b>Total général</b>	<b>62 012,94 €</b>

Aussi il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :

- D'approuver ces travaux à l'école Jacques BREL estimés à 62 012,94 € HT et correspondant à :
  - o La création de sanitaires PMR
  - o L'installation de stores
  - o L'accessibilité aux bâtiments scolaires
  - o La sécurisation de l'école
  - o L'entretien des bâtiments et de l'enceinte scolaire
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, ainsi que tout autre partenaire financier suivant le plan de financement

Madame Grillot précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## **12- demande de subvention DETR pour réfection de l'étanchéité et changement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes**

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics, quelques travaux sont envisagés à la salle des fêtes : il est nécessaire de refaire l'étanchéité de la toiture terrasse situé au-dessus de la cuisine puisque des infiltrations d'eau sont constatées lors de fortes pluies et d'autre part, il est proposé de changer les menuiseries extérieures qui sont encore en simple vitrage, par souci de d'économies d'énergie et pour limiter les nuisances sonores pour les riverains.

Deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises pour établir un dossier de demande de subvention au titre de la DETR. Une consultation sera réalisée auprès de plusieurs autres entreprises dans le cadre d'un marché public adapté.

Le coût des travaux représente 6661.86 € HT pour l'étanchéité et 33 458.33 € HT pour les menuiseries soit un total de 40 120.19 € HT.

Le plan de financement de ces travaux pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :	40 120.19 € HT
Recettes :	
- DETR 30%	12 036, 07 €
- Autofinancement	28 084,13 €
Total	40 120.19 €

**Il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

**- D'approuver les travaux de réfection de l'étanchéité et de changement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes pour un montant de 40 120.19 € HT**

**- De solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux de 30% du montant HT des travaux tel qu'indiqué dans le plan de financement susvisé.**

Monsieur Gaillard précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Guillot demande s'il y a un vitrage conséquent pour diminuer le bruit

Monsieur le Maire répond que le bruit est la raison qui pousse les élus à faire cet investissement pour préserver le calme du voisinage. Le nombre de soirées bruyantes a fortement diminué mais les voisins n'apprécie pas.

Monsieur Guillot demande pourquoi le taux de subvention DETR est de 30% alors que pour les autres dossiers c'est plus

Monsieur Gaillard répond que les travaux scolaires sont plus subventionnés que les autres car font partie des priorités de l'Etat

Monsieur le Maire ajoute que l'on demande de la DETR mais que l'on ne sait pas si elle sera attribuée ou non, l'Etat veille à un équilibre territorial dans l'attribution de ces subventions

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## **13- demande de subvention DETR et CAF pour le remplacement des menuiseries du patio et de la porte d'entrée du foyer des jeunes**

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Le bâtiment situé rue du Champ de Foire et abritant l'association « La Séquanaise » présente des déperditions thermiques importantes au niveau de la porte d'entrée et des menuiseries du patio qui sont en

simple vitrage. L'état de ces menuiseries entraîne une augmentation de la consommation des fluides et des désagréments pour les utilisateurs de ce bâtiment en raison des écarts de température entre les différents locaux.

Pour améliorer ces points il serait nécessaire de remplacer la porte d'entrée et les menuiseries du patio, sachant que l'association souhaiterait que l'entrée du patio soit modifiée pour se situer en face de l'entrée. Ces prestations estimées à 16 326,44 € HT pourrait être subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), suivant le plan de financement suivant :

Dépenses :			
-	Menuiseries		14 991,44 € HT
-	Maçonnerie		<u>1 335,00 € HT</u>
		Total	16 326,44 € HT
Recettes :			
-	DETR 35%		5 714,25 €
-	CAF 20%		3 265,28 €
-	Autofinancement	65%	<u>7 346,91€</u>
		Total	16 326,44 €

**Aussi il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

- **D'approuver ces travaux de remplacement des menuiseries du patio et de l'entrée du foyer des jeunes estimés à 16 326,44 € HT**
- **De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, et de la CAF suivant le plan de financement indiqué ci-dessus.**

Monsieur Gaillard précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur le Maire ajoute que la ville poursuit sa politique d'amélioration de cette salle des jeunes

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

**14- annulation de la délibération du 22/2/19 relative à la demande de subvention de l'association « les estivales du P.A.S. »**

Présentation de la note : Madame Cardon

Par délibération du 22 février 2019, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 800 € à l'association « les estivales du P.A.S. » pour l'organisation d'un concert en juillet 2019 (à l'hôtel de ville ou à la Collégiale).

Le festival 2019 prévu les 19-20 et 21 juillet se déclinait en 2 concerts à Arbois, 1 concert à Poligny et 2 concerts à Salins pour un budget global de 29 000€.

Toutefois, par courriel du 02/03/2019, Madame Reby, présidente de l'association « les estivales du P.A.S. », a informé la ville de Poligny de l'annulation du festival 2019 du fait que les aides globales reçues ne pourront pas couvrir les dépenses liées au projet même en tenant compte de l'éventuelle billetterie. Une édition 2020 est d'ores et déjà envisagée.

**Il est proposé au conseil municipal :**

**↓ d'annuler la délibération du 22/2/19 relative à l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association « les estivales du P.A.S. » du fait de l'annulation de l'organisation d'un concert en juillet 2019.**

Madame Cardon précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## 15- autorisation de signature d'un avenant à la convention CAF du Jura, d'objectifs et de financement des structures enfance jeunesse

Présentation de la note : Madame Lambert

Les structures liées à l'enfance et à la jeunesse, sont depuis l'année 2007, financées par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat enfance jeunesse.

Le dernier contrat enfance jeunesse de financement des structures communales et intercommunales, a été signé en 2016 avec la CAF pour 3 ans pour la période 2015-2017. Il avait été intégré au contrat signé avec la communauté de communes du comté de Grimont à l'époque.

La nouvelle convention CAF d'objectifs et de financement des structures enfance jeunesse s'étend sur la période 2018-2019. il s'agit d'un avenant à la convention 2015-2017.

Pour l'année 2018, le contrat doit nécessairement être renouvelé avec la CAF pour les structures :

- \*structure multi accueil
- \*ALSH enfants perchées extrascolaire
- \*ALSH Jeunes
- \*coordination jeunesse.

Pour l'année 2019, les services crèche et ALSH extrascolaire ayant été transférés à la communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, le contrat enfance jeunesse ne concernera que les structure :

- \*ALSH Jeunes
- \*coordination jeunesse.

La convention « Contrat Enfance Jeunesse » est modifiée dans les conditions suivantes :

### structure multi accueil :

*La Mairie de Poligny pour 2018, puis la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura à compter de 2019, s'engagent à maintenir le bon fonctionnement du multi-accueil, afin que celui-ci continue de répondre aux besoins des familles par une offre d'accueil de qualité.*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)
<b>Capacité théorique</b>		
Nombre de jours d'ouverture :	232 j	231 j
Amplitude d'ouverture par jour :	10,75 h	10,75 h
Nombre d'heures d'ouverture par an :	2 494 h	2 483 h
Nombre de places contractualisées :	22 places	22 places
Capacité théorique :	49 300 h	48 741 h
<b>Prévisions d'activité</b>		
Nombre d'heures enfants 0/4-6 ans :	44 788 h	43 000 h
Taux d'occupation : (%)	90,85 %	88,22 %
<b>Données financières prévisionnelles</b>		
Total des dépenses :	331 566,00 €	333 062,00 €
Total des recettes :	331 566,00 €	333 062,00 €
dont subvention du partenaire :	124 645,44 €	134 402,00 €

### ALSH périscolaire /extrascolaire :

*L'accueil de loisirs de Poligny Les Perchées offre aux familles du territoire un mode d'accueil pour leurs enfants en périscolaire et en extrascolaire.*

*Par la signature de la présente convention, la Mairie de Poligny (pour l'extrascolaire 2018) et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura s'engagent à maintenir les conditions nécessaires pour le bon fonctionnement de la structure et sa qualité d'accueil, afin que celui-ci satisfasse au mieux les besoins des familles.*

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)
<b>Capacité théorique</b>		
Nombre de jours d'ouverture :	Non communiqué	Non communiqué
Amplitude d'ouverture par jour :	Non communiqué	Non communiqué
Nombre d'heures d'ouverture par an :	Non communiqué	Non communiqué
Nombre de places contractualisées :	Non communiqué	Non communiqué
Capacité théorique :	96 667 h	96 667 h
<b>Prévisions d'activité</b>		
Nombre d'heures/enfant :	58 000 h	58 000 h
Taux d'occupation : (%)	60,00 %	60,00 %
<b>Données financières prévisionnelles</b>		
Total des dépenses :	288 000,00 €	288 000,00 €
Total des recettes :	288 000,00 €	288 000,00 €
Dont subvention du partenaire :	164 306,40 €	164 306,40 €

**coordination enfance /jeunesse :**

Par la signature de la présente convention la Mairie de Poligny s'engage à maintenir les postes de coordinateur enfance jeunesse intervenant dans les accueils de loisirs et à la structure multi accueil, selon les modalités définies ci-après.

A compter de 2019, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura prenant les compétences relatives aux crèche et aux accueils de loisirs extrascolaires, les postes de coordination au niveau de la Mairie ne se justifieront plus.

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)
Nombre d'équivalents temps plein :	0,33	0 ETP
<b>Données financières prévisionnelles</b>		
Total des dépenses :	13 347,91 €	0,00 €
Total des recettes :	13 347,91 €	0,00 €
Dont subvention du partenaire :	13 347,91 €	0,00 €

**ALSH Jeunes :**

L'ALSH La Séquanaise accueille les jeunes de 11 à 17 ans et leur offre des activités de loisirs adaptées à leur âge.

Par la signature de la présente convention, la Mairie de Poligny s'engage à maintenir son soutien à cette structure spécialisée afin que cette offre en direction des adolescents perdure.

	Année 1 (soit en 2018)	Année 2 (soit en 2019)
<b>Capacité théorique</b>		
Nombre de jours d'ouverture :	Non communiqué	Non communiqué
Amplitude d'ouverture par jour :	Non communiqué	Non communiqué
Nombre d'heures d'ouverture par an :	Non communiqué	Non communiqué
Nombre de places contractualisées :	Non communiqué	Non communiqué
Capacité théorique :	28 306 h	28 306 h
<b>Prévisions d'activité</b>		
Nombre d'heures/enfant :	16 984 h	58 000 h
Taux d'occupation : (%)	60,00 %	60,00 %

Données financières prévisionnelles		
Total des dépenses :	133 548,18 €	133 548,18 €
Total des recettes :	133 548,18 €	133 548,18 €
Dont subvention du partenaire :	92 671,24 €	92 671,24 €

**Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant ci-joint, à la convention d'objectifs et de financement des structures liées à l'enfance et à la jeunesse pour l'année 2018-2019.**

Madame Lambert précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Madame Lambert ajoute qu'il s'agit d'une régularisation 2018 pour les accueils de loisirs des perchées et la crèche et d'une contractualisation pour 2019 pour le secteur jeunes, les chiffres de prévision d'activité étant un peu au-dessus de la réalité.

Monsieur le Maire rappelle que la crèche et l'ALSH extrascolaire ont été transférés à la communauté de communes au 1/1/2019, l'ALSH périscolaire y était déjà quant à lui.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

**16- indemnité de gardiennage des églises communales au titre de l'année 2019**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

Par circulaires en date 8 janvier 1987 et 29 juillet 2011, le Ministre de l'Intérieur, des collectivités locales et de l'outre-mer, rappelle que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même titre que les indemnités allouées aux agents publics.

La circulaire du Ministre de l'Intérieur du 27/02/18, relative à la règle de calcul du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales au titre de l'année 2018, précisait que le point d'indice des fonctionnaires n'avait pas été revalorisé depuis 2016, et qu'il n'y avait donc pas lieu de revaloriser de façon l'indemnité de gardiennage pour 2018.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis cette dernière circulaire de 2018, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises reste inchangé.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer le plafond indemnitaire annuel pour ledit gardiennage qui est de 479.86 € en 2019 pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice culturel.

**Il vous est proposé d'allouer en 2019, à la personne effectuant le gardiennage des églises de Poligny, le plafond indemnitaire annuel proposé par la Ministère de l'Intérieur soit 479.86 € annuel. Les crédits ont été prévus au budget général, article 6282, pour 480 €.**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales finances et personnels » réunie le 21/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Guillot fait remarquer que toutes les communes, comme Champagnole par exemple, ne versent pas cette indemnité aux personnes qui gèrent l'ouverture et la fermeture des églises, les paroissiens pourraient s'occuper de leurs églises ; il y a des salles de sport qui sont ouvertes et fermées toute l'année par les utilisateurs.

**Monsieur le Maire met aux voix : 23 voix pour, 1 voix contre : adopté à la majorité des voix**

**17- motion pour le maintien de la 2eme ligne de SMUR de l'hôpital de Lons le Saunier**

Présentation de la note : Monsieur le Maire

L'Agence Régionale de Santé envisage la fermeture de la deuxième ligne du service mobile d'urgences et de réanimation (SMUR) du Centre Hospitalier de Lons-le-Saunier.

Celle-ci intervient pour les transports primaires lorsque la première ligne est déjà en action et pour les transports secondaires entre hôpitaux par exemple.

La suppression de la deuxième ligne de SMUR réduirait de façon extrêmement pénalisante l'offre sanitaire présente sur le très vaste secteur qu'il couvre – 2 415 kilomètres carrés et 258 communes.

Depuis que cette perspective est envisagée, les soignants des urgences et du SMUR de l'hôpital de Lons-le-Saunier se sont fortement mobilisés, en sollicitant les élus, en sensibilisant la population et en alertant les pouvoirs publics sur les risques de santé publique encourus.

Soulignant que les deux lignes du SMUR interviennent très fréquemment de façon concomitante, ils estiment que des dizaines de patients seraient décédés en 2018 sans l'existence de ce SMUR 2.

**C'est pourquoi le Conseil Municipal demande que la deuxième ligne du SMUR du Centre Hospitalier Jura Sud (site de Lons-le-Saunier) soit maintenue, compte tenu de son importance en termes de santé publique et d'égalité d'accès aux soins, et que les moyens humains et financiers correspondants soient garantis de façon pérenne.**

Monsieur le Maire explique que Poligny est éloigné des pôles de santé de Besançon et Dijon et souhaite apporter son soutien au maintien de la 2eme ligne du SMUR de Lons le Saunier

Monsieur Guillot dit qu'il est important que les communes s'impliquent sur ce type de dossier car lorsque la 1ere ligne de SMUR sera mobilisée et que l'on aura besoin du SMUR, il n'y aura pas de ligne disponible et cela pourrait engendrer des décès.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

#### **18- participation financière de la ville pour un branchement sur réseau d'assainissement collectif**

Présentation de la note : Madame Morbois

La propriété de Monsieur et Madame DENISET, sise 2 rue de la Meule, référence cadastrale section AP numéro 374 n'est à ce jour pas raccordée au réseau d'assainissement collectif. Alerté sur ce problème par la commune, Monsieur et Madame DENISET ont sollicité deux entreprises de travaux publics pour le raccordement de leur propriété sur le réseau d'assainissement situé rue des Moulins. Travaux qui ont été estimés à 4 704,40 € HT étant précisé que le coût des travaux sur domaine public s'élève à 3 959,40 € HT, soit 4 751,28 € TTC.

Par délibération du 22 septembre 2017, le Conseil Municipal avait modifié la délibération du 10 juillet 2015, qui approuvait la participation de la commune à hauteur de 50% du montant des travaux de branchement au réseau d'assainissement, pour la partie sur domaine public, pour indiquer que « Toute installation d'un branchement qu'il intéresse les eaux usées ou les eaux pluviales, donne lieu au paiement du coût par le demandeur, au vu d'un devis accepté par la Collectivité – service de l'assainissement. La commune pourrait participer à hauteur de 50% du montant des travaux de branchement au réseau d'assainissement d'une personne privée ou publique, pour la partie située sous le domaine public uniquement, hors travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune. Ladite participation communale est plafonnée à 1 000 € TTC »

S'agissant de la création d'un branchement d'assainissement, il est proposé une participation de la Collectivité à hauteur de 1 000 €, conformément à la délibération du 22 décembre 2017

**Aussi Il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

**- D'approuver la participation financière de la Collectivité à ces travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif de la propriété de Monsieur et Madame DENISET et de fixer cette participation à 1 000 €.**

Madame Morbois précise que le comité consultatif « travaux - urbanisme » réuni le 22/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## 19- Réhabilitation de la piscine du collège Jules GREVY – Choix du maître d'œuvre

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

La piscine du collège Jules GREVY n'est plus utilisée à ce jour et a fait l'objet en 2015 d'une étude menée par le cabinet SYNAPSE en vue de sa réhabilitation. Cette étude prévoyait notamment :

- Une reprise des caniveaux et syphon
- Une reprise de l'étanchéité des bassins et plages
- Le remplacement de menuiseries
- La reprise du faux plafond
- La reprise des revêtements muraux et de sols collés
- La reprise du traitement de l'air et de la ventilation
- La reprise du traitement de l'eau
- La reprise de l'installation électrique

Ces prestations ayant été estimées à 168 840 € HT. Sur la base de cet Avant-Projet, trois prestataires ont été contactés afin qu'ils nous fassent une proposition de maîtrise d'œuvre pour le suivi de ces travaux. Seuls deux ont répondu, la société SYNAPSE s'est excusée et n'a pas remis d'offre. Les deux propositions ont été analysées avec les critères suivants :

- Critère 1 : Le prix 50%
- Critère 2 : La valeur technique 50 %

candidats	Montant de l'offre	Critère 1 – Prix		Critère 2 – Valeur technique		Note finale
		Note sur 20	Note pondérée	Note sur 20	Note pondérée	
Serge ROUX	16 884 € HT	20,00	10	16	8	18
BEURET RATEL	21 949,20 € HT	15,38	7,69	18	9	16,69

Au vu de ce tableau récapitulatif, il est proposé d'attribuer cette mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine du collège Jules GREVY au cabinet Serge ROUX pour un montant de 16 884 € HT.

**Aussi il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

- **D'approuver les travaux de réhabilitation de la piscine du collège Jules GREVY estimés à 168 840 € HT**
- **D'autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant à ces travaux pour un montant de 16 884 € HT, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire**

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux - urbanisme » réuni le 22/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Guillot demande quand débiteront les travaux

Monsieur Gaillard répond qu'il espère qu'ils débiteront en septembre 2019

Monsieur Guillot demande s'il n'y a pas un petit gymnase à côté de la piscine du collège

Monsieur Gaillard répond qu'effectivement il y en a un qui sert de salle de gymnastique

Monsieur Guillot demande dans quel état est ce petit gymnase

Monsieur Gaillard répond qu'il faudra penser à le rénover

Monsieur le Maire est ravi qu'au bout de 4 ans, enfin tous les financeurs se soient décidés à notifier les subventions attribuées à la ville pour la réfection de cette piscine et que l'on arrive enfin à rénover ce bassin.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## 20- achat de la parcelle cadastrée AT 814

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Monsieur Xavier THIRODE, souhaite vendre la parcelle référence cadastrale section AT numéro 814, située au 6B rue Jacques COITTIER, dont il est propriétaire. Cette parcelle d'une surface de 116 m<sup>2</sup> est constituée d'un bien immobilier en mauvais état qui pourrait être déconstruit afin de créer à terme un parking du côté de cette entrée de ville.

Cette parcelle étant située en zone UA au PLU, il a été proposé à Monsieur Xavier THIRODE un prix d'achat de 5 000 €, soit environ 43 € du m<sup>2</sup> correspondant au prix d'un terrain à construire. Monsieur Xavier THIRODE nous a indiqué qu'il acceptait cette proposition.

**Aussi il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

- **D'approuver l'achat de cette parcelle référence cadastrale section AT numéro 814 d'une superficie de 116 m<sup>2</sup> au prix de 5 000 €**
- **De dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur**
- **D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente de cette parcelle et tous les documents qui s'y rapportent.**

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux - urbanisme » réuni le 22/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur Gaillard explique que la ville achète le terrain qui comprend la partie du bâtiment de Xavier Thirode de 20 m de large environ et qui n'est pas en bon état

Monsieur Guillot dit qu'il est allé voir ce bâtiment et qu'effectivement, il est en mauvais état. Il demande si le bâtiment numéro 815 est aussi à vendre

Monsieur Gaillard répond qu'il y a 2 propriétaires pour le bâtiment 815, c'est un peu compliqué car le propriétaire n°1 est vendeur, l'épouse du propriétaire n°2 est vendeuse, il reste une incertitude sur le propriétaire n°1

Monsieur Guillot demande si le viticulteur à coté est intéressé par ce bâtiment 814

Monsieur le Maire répond que si le voisin viticulteur était intéressé, il y a longtemps qu'il aurait contacté le propriétaire. De toute façon, la ville ne prend pas de risque en achetant ce terrain 5000 €

**Monsieur le Maire met aux voix : 22 voix pour, 2 voix contre, adopté à la majorité des voix**

## 21- complément de l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes – Campagne 2018 - 2019

Présentation de la note : Monsieur le Maire

La forêt de POLIGNY d'une surface de 2937,31 ha relève du Régime Forestier et à ce titre elle est gérée en fonction d'un plan de gestion approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 19-12-2005 et par arrêté Préfectoral du 16 juin 2006. Le régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

Dans le cadre de ce plan de gestion de, l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts (ONF), conformément au Code Forestier, notamment les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 présente chaque année l'état d'assiette des coupes, avec pour objectif d'optimiser la production de bois, et de conserver une forêt stable tout en préservant la biodiversité et les paysages.

A ce titre pour la campagne 2018 – 2019, et sur proposition de l'agent patrimonial de l'ONF le Conseil Municipal a, en date du 14 décembre 2018, a approuvé l'état d'assiette des coupes proposé. Toutefois il

convient de compléter cet état d'assiette en ajoutant une parcelle, comme suit :

- En ventes publiques (adjudications)
  - En bloc sur pied :
    - Parcelles de résineux : 99r
  - En bloc façonné
    - Parcelles de feuillus : 99r
  - Sur pied à la mesure
    - Parcelles de feuillus : 99r
    - Parcelles de résineux : 99r
  - Façonnées à la mesure
    - Parcelles de résineux : 99r
- En ventes groupées par contrats d'approvisionnement
  - Résineux
    - Grumes : 99r

Etant précisé que pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2% pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes.

Pour les contrats d'approvisionnement, ils seront conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui nous reviennent, à proportion de la quotité mis en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code Forestier.

- Vente simple de gré à gré
  - Le chablis en bloc et façonnés
  - Les produits de faible valeur : Parcelles 99r

Dans le cadre de ces ventes de bois, l'ONF pourrait :

- Assurer une prestation d'assistance technique pour ce qui concerne les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure
- Assurer une prestation de contrôle du classement des bois, pour les bois vendus sur pied et à la mesure

Etant précisé que ces prestations feraient l'objet d'un devis complémentaire à la mission assurée dans le cadre de l'établissement du plan de gestion.

**Aussi il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

- **D'approuver ce complément pour l'état d'assiette des coupes 2018-2019 proposé par l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts et de demander à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce complément de l'état d'assiette des coupes 2018-2019**
- **De demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique de contrôle du classement des bois et d'autoriser le maire à signer la commande correspondant à cette prestation**

Monsieur le Maire précise que le comité consultatif « travaux - urbanisme » réuni le 22/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une petite parcelle supplémentaire à couper par rapport au plan prévisionnel de l'ONF. Le plan d'aménagement arrive à son terme en 2023, ce plan établi pour une durée de 20 ans, est suivi scrupuleusement depuis 2003. Un autre plan sera proposé en 2023 pour 20 ans.

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

## 22-choix de l'attributaire du groupement de commande voirie

Présentation de la note : Monsieur Gaillard

Conformément à l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016, des collectivités territoriales peuvent se rassembler par le biais d'une convention pour constituer un groupement de commandes, afin de permettre une consultation à plus grande échelle. Sachant que de par le volume de travaux qu'il représente, un groupement de commande permet d'obtenir une offre plus compétitive tant financièrement que techniquement.

Ainsi par délibération en date du 21 septembre 2018, le Conseil Municipal avait décidé :

- D'adhérer au groupement de commande de voirie proposé pour les communes de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins

- De donné délégation de signature au Maire de MIERY pour signer le marché de travaux correspondant.

- De désigner Monsieur Jean Jacques DE VETTOR, représentant de la commune de Poligny à la CAO dudit groupement de commande

Une consultation a été lancée le 3 janvier 2019 avec une date limite de remise des offres fixées au 14 février 2019 à 12H00. Trois sociétés ont répondu à cette consultation et leurs offres ont été classées à partir des critères suivants :

- Critère 1 : Prix 50%
- Critère 2 : Valeur technique 30%
- Critère 3 : Délai d'intervention 20%

S'agissant d'un marché à bon de commande, pour déterminer le montant de leur offre, il a été appliqué aux bordereaux des candidats, les quantités réalisées par les communes pour ces mêmes prestations sur les 3 dernières années. Suite à cette consultation la CAO s'est réunie le 28 février pour l'ouverture des plis et le 21 mars pour l'analyse et l'attribution du marché. Lors de cette dernière CAO et sur la base des bordereaux unitaires et mémoires techniques remis par les candidats, les offres ont été classées comme suit :

Notation		EIFFAGE	EUROVIA	SJE
Critère 1	Montant de l'offre	248 671,45 € HT	242 944,10 € HT	203 324,60 € HT
	Note sur 20	16,35	16,74	20,00
	Note pondérée	8,18	8,37	10,00
Critère 2	Note sur 20	16,32	19,47	20,00
	Note pondérée	4,90	5,84	6,00
Critère 3	Note sur 20	7,00	15,00	17,78
	Note pondérée	1,40	3,00	3,56
Note finale		14,47	17,21	19,56
Classement		3	2	1

Au vu de l'analyse des offres, la CAO propose d'attribuer le marché à bons de commande pour les travaux de voirie à la SJE.

**Aussi il est demandé au conseil municipal de la ville de POLIGNY :**

- **D'approuver l'analyse des offres faites par la CAO et de désigner la société SJE comme attributaire du marché à bons de commande concernant les travaux de voirie**
- **D'autoriser le Maire de la commune de MIERY, coordonnateur du groupement de commande, à signer ledit marché et toutes les pièces qui s'y rapporte**

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux - urbanisme » réuni le 22/03/2019, a donné un avis favorable sur ce dossier

**Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix**

### INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

#### **1/ réunion de travail pour l'école des perchées**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une réunion de travail qui eu lieu le 18 mars entre la ville, le maitre d'œuvre (cabinet Roux), les enseignants : une première esquisse a été présentée aux enseignants qui ont

sollicité quelques modifications pratiques. Le maître d'œuvre et les élus en ont pris acte et veilleront à tenir compte au maximum des remarques des enseignants.

## **2/ contentieux PLU : audience du 14 mars 2019 au tribunal administratif de Besançon**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'audience relative au Plan Local d'Urbanisme de Poligny a eu lieu le 14 mars dernier au tribunal administratif de Besançon : l'association « le pic noir » demandait l'annulation de la délibération du 23/3/2017 de la communauté de communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura (compétente en ce domaine) approuvant le PLU de Poligny. L'audience est mise en délibéré.

## **3/ accueil de 2 Ministres à Poligny**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accueil ce jour à Poligny, de Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation accompagné de Madame Brune Poirson, secrétaire d'état de la transition écologique et solidarité, pour visiter le collège Grévy, sur le thème du développement durable : les Ministres se sont intéressés aux conditions de travail du collège, aux circuits courts et ont pris leur déjeuner avec les élèves au restaurant scolaire. Une grande synergie eu lieu entre les élèves, le corps enseignant et les politiques présents.

## **4/ réunion à Dijon sur les gares franc-comtoises**

Monsieur le Maire explique qu'une réunion, organisée par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, aura lieu le 4 avril à Dijon sur la stratégie à mettre en place pour les gares du territoire. Monsieur le Maire n'étant pas disponible ce jour là, il demande à l'assemblée si un élu du conseil municipal veut bien représenter la ville de Poligny lors de cette réunion.

Monsieur Guillot rappelle que lorsque la gare de Poligny a fermé, elle était l'une des plus rentable et générait plus de 250 000€ de chiffre d'affaire, sa fermeture est donc incompréhensible. Monsieur Guillot avait rencontré les dirigeants de la SNCF à l'époque mais leur position de fermer la gare a été maintenue.

Monsieur le Maire dit qu'il avait pensé à Monsieur Guillot pour représenter la ville à cette réunion

Monsieur Guillot répond qu'il ne veut pas toujours être le représentant de la majorité municipale même si, au sujet de la gare, il a le même point de vue que Monsieur le Maire

## **5/ maison en ruine rue Farlay**

Monsieur Guillot fait remarquer qu'une maison s'écroule rue Farlay, les lames de bois bougent par grand vent et cela est dangereux

Monsieur le Maire répond qu'il est passé à pied près de cette maison récemment, qu'il a vu le toit complètement affaissé et va engager une procédure pour remédier à cela, peut que ce sera un arrêté de péril si cela est légalement possible

## **6/ travaux parking Weber**

Monsieur Guérin informe de la chute d'une personne âgée place Weber et qu'il serait nécessaire d'engager des travaux de réparation de cet endroit

Monsieur le Maire répond que des travaux de voirie sont prévus sous le traie en 2019 et que le parking sera refait en 2020

Monsieur Gaillard ajoute que l'asphalte a 30 ans

Monsieur le Maire explique qu'il y a pire endroit, ce sont les trottoirs vers le monument aux morts, ils sont vraiment abimés : il faudrait d'ailleurs engager leur réfection juste après celle de la rue Charles de Gaulle

## **7/ travaux place des déportés**

Monsieur Aubert fait remarquer que les dalles de la place des déportés, bougent du fait que la balayeuse aspire le sable qui les maintient, à l'issue du marché alimentaire

Monsieur le Maire répond que les services municipaux remettront du sable entre les dalles pour les maintenir à nouveau

**8/ date du prochain conseil municipal**

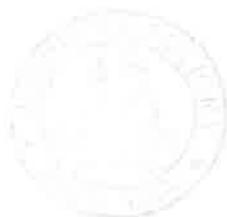
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la date du prochain conseil municipal :

- Le vendredi 24 mai à 20h 30

La séance est levée à 22h15

Le Maire,

Dominique BONNET



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danièle Cardon'.

Danièle CARDON